Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by
Mrs. W. H. Van der Smissen

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/collectiondedall00lemeuoft

COLLECTION

DE

DALLES TUMULAIRES

DE LA NORMANDIE.

1
534c

COLLECTION

429

DE

DALLES TUMULAIRES

DE LA NORMANDIE

REPRODUITES PAR LA PHOTOGRAPHIE, D'APRÈS LES ESTAMPAGES EXÉCUTÉS

PAR (M.) Léon LE MÉTAYER-MASSELIN

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
DE CELLE DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, ARTS, SCIENCES
ET BELLES-LETTRES DE L'EURE, DE L'ACADÉMIE DE CHERBOURG, ETC., ETC.

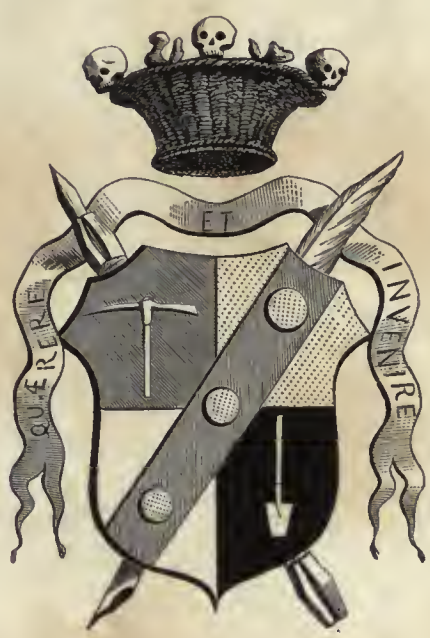

R33564
21. 6. 29.

PARIS
CHEZ ROLLIN ET FEUARDENT
RUE VIVIENNE, 12

CAEN
CHEZ A. HARDEL, LIBRAIRE
RUE FROIDE, 2

MDCCCLXI

Oculos habent et non videbunt.
« Ils ont des yeux et ne voient pas. » Ps. 113.

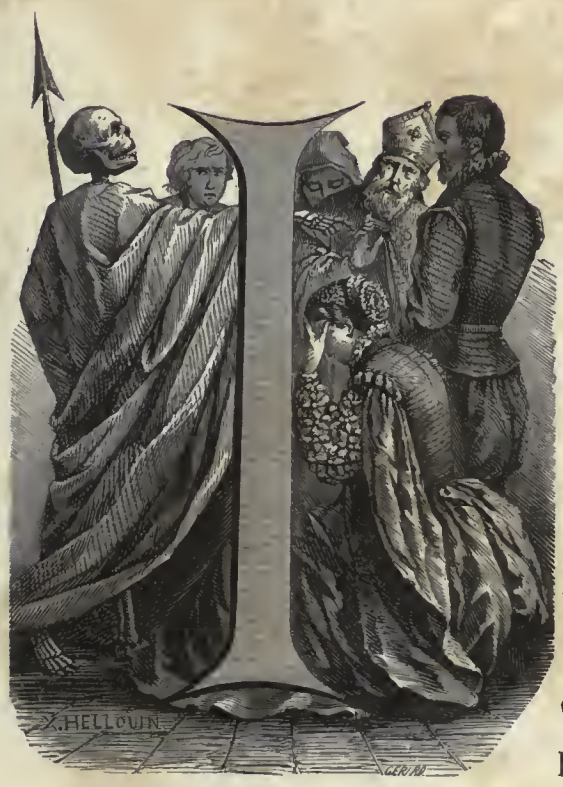

Il y a quelques années que, bien jeune encore, nous parcourions, avec toute la joie que donne l'adolescence, nos riches et fécondes campagnes de Normandie. Il nous en souvient : à cette époque, déjà attiré sans nous en douter vers les goûts qui nous dominent aujourd'hui, nous visitions avec intérêt dans tous leurs détails nos poétiques églises rurales. Dans ces premières pérégrinations, se développa chez nous cette propension pour une science devenue

maintenant un des plus agréables passe-temps des longs loisirs que nous accorde la vie de province.

Ce feu sacré et dévorant des souvenirs des temps passés nous a bien souvent depuis fait rêver de ces belles pages de pierre et de marbre si richement dessinées, que nous foulions naguère avec un sentiment respectueux dont nous ne pouvions alors facilement nous rendre compte. Que de fois n'avons nous pas été tenté, si notre timidité l'avait permis, d'interroger ceux que nous croyions chargés de veiller à leur conservation? Mais nous n'osions leur adresser la parole, parce que déjà nous les avions jugés comme aujourd'hui, et nous sentions bien qu'on pouvait appliquer à quelques-uns des conservateurs des riches tombes du moyen-âge la signification attachée à un verset du Psalmiste : *Oculos habent et non videbunt.*

Il y a plus d'un demi-siècle, au moment où la France se trouva comme écrasée sous les ruines de ses plus chers souvenirs, et quand tout ce qui parlait encore le langage du passé allait disparaître sous le marteau révolutionnaire, nos antiquités nationales eurent beaucoup à souffrir. Les manuscrits, chartes et titres précieux qui ne purent alimenter les feux de joie des carrefours de nos bourgades, furent complètement dispersés; les œuvres d'art de nos antiques églises furent enlevées pour remplir dans la suite le creuset du fondeur, ou décorer les étalages des marchands de vieilleries et de ferrailles. Les statues qui rappelaient à nos pères la dévotion et le culte de leurs aïeux furent presque toutes mutilées ou décapitées, et souvent arrachées à leurs niches plusieurs fois séculaires; les tombeaux, impudemment ouverts, furent spoliés (1), et les effigies de nobles défunts et d'anciens défenseurs

(1) Voir les *Mémoires d'un habitant d'Évreux*, publiés en 1850, par M. Bonnin, p. 76.

de la patrie, dont on venait de profaner la sépulture, furent exilées des lieux de la prière qu'ils avaient pris tant de peine à enrichir de leurs bienfaits. Beaucoup de ces remarquables et respectueuses images furent employées comme matériaux dans les constructions modernes (1). D'autres, abandonnées à la merci du premier vandale venu, servirent pendant long-temps de bornes à des ruelles ignorées (2); quelques-unes plus privilégiées, et ce fut le petit nombre, eurent l'avantage d'être recueillies, par hasard ou par spéculation, et vécurent oubliées dans la première église du voisinage, où les marguilliers d'alors, sous prétexte d'économie bien entendue, leur faisaient subir les mauvais traitements d'une ignorante hospitalité en leur donnant toutes les formes et les plaçant partout, hormis là où elles auraient dû figurer avec honneur (3).

A cette grande tempête de nos temps modernes, succéda le calme. Ce fut le temps des regrets : il dura long-temps, il dure encore !... Consolons-nous cependant : le Gouvernement actuel a compris ces regrets et il les partage, en encourageant de tout son pouvoir le culte des souvenirs, en même temps qu'il cherche les moyens de faire oublier à la France son œuvre de destruction et ses égarements passés. Nous en avons, pour témoignages et pour preuves évidentes, les magnifiques et remarquables travaux de restauration qui se font de nos jours de tous côtés dans notre belle

(1) Dans une maison appartenant à M. Taillandier et habitée, il y a douze ans par ma famille, rue de la Préfecture, à Évreux, les seuils des portes et quelques murailles étaient édifiés avec des fragments de dalles du XVe. siècle, encore bien conservés.

(2) A Bernay, en 1859, dans une ruelle de la rue des Penteurs, nous trouvâmes, au lieu de borne, un curieux tombeau de famille, du XIVe. siècle.

(3) Les deux superbes pierres qui figurent en tête de ce volume restèrent exposées, depuis 1807 jusqu'en 1842 à la porte de l'église Ste.-Croix de Bernay, où elles servaient à des usages que notre plume se refuse à décrire. Ce fut donc en 1842 que l'on parvint à obtenir pour elles, après tant d'insultes, une place près de la porte de l'église, à l'ombre du buffet d'orgue.

patrie, et qui s'étendent non-seulement aux édifices civils, mais encore aux monuments religieux. De fervents apôtres de la doctrine archéologique, encouragés par lui, exhument des matériaux inconnus et indispensables à une nouvelle édition de l'histoire de la France ancienne. Les musées voient tous les jours leurs vitrines devenir insuffisantes, pour contenir et montrer à un public intelligent les précieux et antiques témoignages de la grandeur ou de la décadence des arts, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ceux qui ont marqué le retour au progrès. La Paléographie, la Numismatique et la Céramique, toutes trois filles de l'Archéologie, sont aujourd'hui des sœurs parfaitement d'accord, dont les noms ne choquent plus les oreilles de personne. Depuis longtemps déjà nos bibliothèques publiques ont pu être recomposées et augmentées, afin de satisfaire les goûts de tous les hommes studieux. Nos archives nationales et départementales, réminiscence des grands dépôts de nos plus célèbres abbayes, non-seulement s'organisent, mais amoncellent de jour en jour richesses sur richesses. Le zèle de leurs intelligents conservateurs s'efforce de combler les désastreuses lacunes que la crise de 89 leur avait fait subir : plaies encore bien béantes que le dévouement et le désintéressement de tous les hommes de progrès voudraient voir cicatrisées, mais qui, malheureusement, peut-être ne le seront jamais entièrement !...

On a fait beaucoup jusqu'alors et, malgré cela, il reste encore beaucoup à faire. Mais espérons dans l'avenir : la main puissante qui nous guide et qui protége la France saura réparer le mal et faire oublier le passé. Ayez donc confiance en votre mission, vous tous qui pouvez apporter votre pierre fondamentale au grand édifice historique. Le maître qui gouverne connaît votre zèle, devine

votre but, aime et favorise vos études; il saura parfaitement rendre à chacun selon ses œuvres. Marchez hardiment dans la carrière que vous avez l'intention de parcourir, et faites refléter d'un nouveau rayon de gloire chacun des fleurons de la couronne historique de notre Patrie. Au faîte des honneurs si bien mérités, et malgré les immenses labeurs que lui donne le grand empire qu'il a créé, le chef suprême de l'État s'intéresse à nos travaux, et nous sommes honorés, nous, modestes archéologues de province, de voir nos goûts abrités et protégés à l'ombre de la pourpre impériale.

C'est donc aussi pour faire oublier le passé, en même temps que pour le faire revivre, que nous nous sommes mis à l'œuvre. Tout en exhumant les plus anciens témoignages du paganisme, nous ne pouvions, en bon chrétien, laisser de côté ceux de la pieuse époque du catholicisme. Nous avons, pendant des années, cherché, par tous les moyens possibles, celui de conserver les souvenirs que d'autres, avant nous, avaient eu l'intention de léguer aux générations futures en les gravant sur la pierre des tombeaux de leurs bienfaiteurs et maîtres.

Nous voulions, à notre tour et comme eux, conserver à nos survivants les fac-simile de ces pierres. Cela était d'autant plus difficile, que le petit nombre qui en reste est non-seulement aujourd'hui transformé, mais très-souvent fruste. Cependant, en face de la conservation assez intacte de celles que nous avions à chaque instant sous les yeux, et qui sont des plus remarquables de Normandie, nous n'avons pas craint d'entreprendre un projet pour toute la province. Nous avons cru devoir commencer par l'arrondissement de Bernay, qui dépendait en grande partie, avant la Révolution, du diocèse de Lisieux, et qui depuis embrasse dans son périmètre les ruines de l'illustre abbaye du Bec-Hellouin.

Le plus difficile dans cette entreprise n'était pas d'obtenir des moulages : beaucoup connaissent ce moyen ; il fallait donc arriver à quelque chose de mieux. Nous voulions non-seulement effacer les défauts et les brisures que ces moulages nous auraient fidèlement reproduits, mais aussi rendre à la pierre toute sa magnificence primitive, afin qu'après avoir obtenu un résultat satisfaisant, la scrupuleuse phothographie pût nous permettre de publier un ensemble fidèle et irréprochable. Après bien des tâtonnements, nous sommes arrivé à notre but, et nous allons profiter de la circonstance qui nous est offerte pour livrer à tous notre manière de procéder. Il faut bien espérer que les indications contenues dans cette méthode, loin de nous laisser dans l'isolement, nous formeront des collaborateurs qui, chacun dans leur province, pourront s'occuper de l'estampage des dalles tumulaires. Le procédé, en lui-même, n'est pas nouveau, il est vrai, mais il a subi quelques modifications qui sont d'autant meilleures, qu'elles permettent aujourd'hui d'obtenir tous les détails des pierres les plus compliquées d'ornementations et de gravures.

Voici les moyens que nous employons pour opérer avec chances de succès. Après avoir pris un papier peu collé, de la teinte de la pierre que l'on veut estamper, et l'avoir trempé dans un seau d'eau ordinaire, on l'appuie vigoureusement avec une brosse dure sur tous les creux pour l'y faire entrer. Cette première partie de l'opération une fois terminée, on enduit la surface extérieure de l'empreinte d'une eau légèrement gommée et on laisse sécher le tout sur place. Voici le moulage obtenu ; le reste dépend tout-à-fait de l'habitude et des connaissances de chacun dans les arts du dessin. Ce papier, qui d'abord n'était presque pas collé, s'est donc prêté facilement pour remplir toutes les cavités, qui, à leur tour,

enduites de la dissolution gommée, bien séchée, peuvent être retracées en noir à l'aide d'un pinceau trempé dans de bonne encre de Chine. Cette encre remplace très-avantageusement les anciens mastiques noirs, qui ont disparu. Pour ce qui concerne les ornementations de bronze, d'émail et de marbres, on les obtient très-facilement avec des papiers métalliques ou coloriés; mais il faut avoir soin, autant qu'on le peut, d'être sobre de ces sortes de restitutions; surtout de bien faire attention au choix des dessins que l'on veut reproduire, et se rendre compte s'ils sont en rapport et assortis avec l'époque assignée à la pierre. Lorsque l'on manque de données historiques et de bons modèles, il est plus prudent de s'abstenir, de crainte de tomber dans l'ornière du mauvais goût et de l'anachronisme.

Quand l'on a obtenu tous les résultats désirables, le reste va tout seul : rien n'est alors plus facile que de livrer son estampage, devenu lui-même une œuvre parfaite dans son genre, à un photographe adroit et surtout consciencieux, qui puisse en fabriquer des clichés pour en faire des fac-simile d'une durée à toute épreuve.

Nous, qui avons l'espoir de conserver à la Normandie les plus curieuses pages de son passé historique, nous avons donc entrepris une publication conçue de manière qu'elle puisse, à notre volonté, se scinder, s'étendre ou se restreindre, selon que nous serons plus ou moins encouragé par des souscripteurs bienveillants. Que l'on veuille bien remarquer que notre ouvrage est traité dans un genre à part et, en tout, digne des nobles souvenirs qu'il a pour but de conserver.

Après nous être adjoint un photographe habile qui nous a garanti ses œuvres des influences du temps, nous avons eu aussi comme collaborateur un artiste aussi savant que consciencieux.

C'est donc au crayon de notre ami, M. Hellouin, que nous sommes redevable des nouvelles majuscules illustrées tout-à-fait en rapport avec le sujet de notre publication, et qu'il a composées de manière à enrichir chacun des chapitres descriptifs et historiques.

Maintenant que nous avons livré nos moyens et fait connaître cette entreprise, nous terminons en souhaitant ardemment de la voir secondée, encouragée et en même temps propagée, à la plus grande gloire de notre pays. Nous trouverons nos labeurs largement récompensés si, dans la suite, nous voyons un peu de propagande se faire autour de nous, et de nombreux collègues se mettre à la besogne. Il est impossible de douter du succès de cette œuvre, quand on songe au zèle historique qui anime en France tant d'hommes érudits. C'est donc à ceux-ci que nous nous adressons, de même qu'à tous nos collègues. Nous prêchons en ce moment une croisade en faveur des dalles tumulaires. Qu'ils mettent en pratique l'impératif de notre devise : *Quærite et invenietis*, et surtout qu'ils surveillent ceux qui *oculos habent et non vident.* C'est la réclame que nous soumet tous les jours l'élite des vieux souvenirs que nous défendons, et dont il est nécessaire de solliciter la conservation partout où on les rencontrera.

L. Le Métayer-Masselin,

Membre de la Société française d'archéologie, de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

Bernay, le 17 avril 1861.

DÉPARTEMENT

DE

L'EURE.

ÉGLISE DE SAINTE-CROIX DE BERNAY.

qui teritis tretis humiles eritis bene leitis
quos pedibus teritis precibus relevare velitis

ABBAYE

DU

BEC-HELLOUIN.

GUILLAUME IV, DIT VALLÉE, 26e. ABBÉ.

1399-1417.

DEVANT le maître-autel de la magnifique église abbatiale du Bec-Hellouin, « *près du marchepied* », à l'endroit où il est d'usage de donner la bénédiction, et au milieu du chœur, fut inhumé, le 3 janvier de l'année 1417, le corps de Guillaume Vallée, originaire d'Auvillers, diocèse de Lisieux, vingt-sixième abbé du monastère et le quatrième de son nom.

Son élection comme abbé avait eu lieu à l'unanimité. L'archevêque de Rouen, Guillaume de Vienne, l'avait béni solennellement dans sa cathédrale dans le courant de l'année 1399.

Ses premiers actes administratifs furent le remboursement

de 200 écus d'or dus à un nommé Jean du Gué, et celui de 400 autres empruntés par l'abbé Geoffroy, son prédécesseur, au grand-maître de Rhodes, lors de son séjour en Terre-Sainte.

Guillaume Vallée continua et fit terminer, par ordre du roi, les tours et les murs que Geoffroy avait commencés pour protéger le monastère. Ces murs, épais d'environ 15 pieds et flanqués de quinze grosses tours distancées les unes des autres, furent achevés dans l'espace de cinq ans et coûtèrent, chaque année, 5,000 livres, « *pour les conduire à leur perfection.* »

Le même abbé fit l'achat de six fiefs plus ou moins importants et d'une maison sise à Paris, rue Saint-Jacques. Il amortit aussi plusieurs rentes que l'abbaye faisait depuis long-temps.

En l'an 1400, il faillit être tué par un nommé Jean de La Lande du Theil, qui était en procès avec les moines du Bec et « *rôdait journellement autour de leur monastère avec douze hommes bien armés, pour en tuer ou blesser ceux qui auraient pu en sortir.* »

Louis de Chantemelle, abbé de Troarn, en 1404, travailla auprès de Benoît XIII (Pierre de Lune) à se faire donner l'abbaye du Bec, sous prétexte que l'abbé ne lui avait pas encore rendu l'obéissance qu'il lui devait. Guillaume d'Auvillers entreprit le voyage de Marseille, où habitait l'antipape, qui le confirma dans sa dignité.

Notre abbé paya cher ce succès, qui lui coûta de fortes sommes et diminua considérablement les revenus de son monastère.

En 1409, on le voit assister par procureur au Concile de Pise qui fournit un troisième pape à l'Église.

En 1417, après la bataille d'Azincourt, qui fut suivie de la conquête de la Normandie par le roi d'Angleterre, l'abbaye du Bec souffrit tellement des suites désastreuses de la guerre, que l'abbé Guillaume, en la voyant complètement ruinée pour ainsi dire, fut pris de chagrin et tomba malade. Après avoir langui pendant quatre mois environ, il mourut dans le mois de janvier de cette année.

Sa tombe, en pierre enrichie de cuivre, d'argent, d'émaux et d'incrustations de tout genre (1), fut exécutée par Jean de Chambray, qui reçut 40 écus d'or pour son œuvre. Autour était gravée sur des bandes de métal l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Hic jacet exemplum bonitatis, regula morum,
Justitiae templum, fidei vas, lux monachorum,
Guillelmus Frater quondam de Valle vocatus,
Coenobiique Pater Beccensis, origine natus
Ex Auvillaribus, diocoesis Lexoviensis,
Abbas vigesimus sextus, quem flebilis ensis
Funeris exhausit, vitalia filaque rosit.
Nam nixus Christo, mundo migravit ab isto
Anno mileno, centum quater addeque deno
Septem, tunc terna jam jam lucente lucerna.
Vivat sanctorum consors super astra polorum.
Amen (2).

D'après le *Neustria pia* (3), les vers suivants étaient ajoutés à cette épitaphe :

Qui teritis, tritis similes eritis, bene scitis.
Quos pedibus teritis, precibus relevare velitis (4).

(1) Tous ces ornements que notre procédé a permis de remettre en place, furent enlevés, en 1793, au moment du pillage de l'abbaye. M. Auguste Le Prevost nous a raconté qu'à cette époque on dépouilla les tombeaux des abbés du Bec et qu'on enleva les pierres fines, les émaux qui ornaient les crosses et les mitres d'argent, et que l'on vendit les bandes de cuivre sur lesquelles étaient gravées les inscriptions. La mitre et les orfrois de la chasuble sont restitués en argent, ainsi que le bon goût de l'ornementation l'exigeait. Au reste, nous avons été très-sobres dans nos restitutions, et n'avons rien remis en place, sans avoir pris des renseignements à de bonnes sources et avoir consulté M. Auguste Le Prevost, qui nous a toujours dirigés dans ces sortes de travaux.

(2) Ici repose celui qui fut un exemple de bonté, la règle des mœurs, le temple de la justice, le vase de la foi, la lumière des religieux, frère Guillaume, dit Vallée, abbé de la Communauté du Bec, né à Auvillers, diocèse de Lisieux, vingt-sixième supérieur du monastère. Le douloureux glaive de la mort l'a frappé et a tranché le fil de sa vie, mais toute son espérance était en Jésus-Christ. Il est sorti de ce monde en 1417, lorsque la lumière du jour brillait pour la troisième fois. Puisse-t-il, en compagnie des saints, vivre par-delà les astres du ciel. Amen.

(3) P. 470.

(4) Vous qui foulez mes cendres, vous serez semblables à moi, vous le savez.
Ceux qui sont sous vos pieds, veuillez les aider par vos prières.

Une moitié de la pierre, sur laquelle est gravé ce supplément d'inscription, a été détachée et éloignée de la dalle principale, et se trouve aujourd'hui encastrée dans le mur extérieur du chevet de l'église Sainte-Croix de Bernay (Eure), près la sacristie.

Cette dalle tumulaire, que l'on a transportée, après la Révolution, dans l'église Ste.-Croix de Bernay (Eure), est actuellement adossée au mur intérieur de la façade, à droite en entrant. Elle mesure dans tout son entier, y compris le fragment que l'on en a distrait, 3m. 23 de hauteur, 1m. 50 de largeur. L'ensemble architectural qui la décore appartient au style gothique pur de la première moitié du XVe. siècle. Tous les détails sont traités avec le bon goût dont un artiste inspiré et de choix était alors capable. Ce n'est, il est vrai, que clochetons, pinacles, niches, dais et contreforts, ornés à leur tour de crochets variés. Cette dentelle de pierre, ou plutôt cette confusion de lignes habilement calculées, a d'autant plus de mérite aux yeux de l'archéologue expérimenté, que les effets de la perspective y sont combinés de telle sorte que l'aspect seul, bien considéré et consciencieusement étudié, produit l'effet d'une niche gothique des plus séduisantes et des plus riches.

Le sommet de l'ogive en accolade sous laquelle est étendue l'image du défunt, mitre en tête, vêtu des ornements pontificaux (1), les mains jointes sur sa poitrine, pressant une très-curieuse crosse en forme d'S renversée, supporte un vieillard, la tête entourée de l'auréole divine. Sur les genoux de ce vieillard, l'artiste a représenté un homme nu qu'il entoure de ses bras; touchant symbole de la bonté et de la charité: *Exemplum bonitatis.* De chaque côté, sous des baldaquins délicatement fouillés, des anges font entendre leurs symphonies célestes en s'accompagnant des divers instruments de musique connus à cette époque. On remarque des cymbales, un tambour porté horizontalement, une viole, une flûte, une clarinette et une vielle. Un des anges, debout au côté gauche du vieillard, élève vers le ciel une rose épanouie qu'il tient dans la main droite: pensée emblématique de la bonne

(1) Ce fut Geoffroy, vingt-quatrième abbé du Bec, qui obtint, en 1391, du souverain pontife, tant pour lui que pour ses successeurs les abbés du Bec, le pouvoir d'user de la mitre et autres insignes pontificaux à perpétuité.

odeur qu'exhalent les vertus du défunt, offerte au Très-Haut par l'ange gardien de son religieux serviteur.

Aux extrémités inférieures des nervures prismatiques de l'arcade ogivale, de chaque côté, un peu au-dessus de la tête de l'abbé, on a représenté un porc couché sur un épi de blé, dévorant un gland, et un lapin accroupi ou un lièvre au gîte ; allusion critique, applicable peut-être aux deux mots de l'épitaphe : *Regula morum.*

Sous de riches dais à jour, soutenus par d'élégantes et minces colonnettes fasciculées, se groupent, de chaque côté du défunt, les douze apôtres, rangés deux par deux comme ci-après :

Saint Jean,	saint Jacques-le-Majeur.	Saint Pierre,	saint Paul.
Saint Barthélemy,	saint André.	Saint Jacques-le-Mineur,	saint Philippe.
Saint Simon,	saint Jude.	Saint Mathias,	saint Mathieu.

On voit figurer ici, en tête des apôtres, le disciple bien aimé du Sauveur, tenant entre ses mains le calice de la Foi, duquel s'échappe un monstre ailé : *Fidei vas.*

Dans le bas, sous des dais moins bien soignés que les autres, le graveur a représenté quatre religieux et religieuses vêtus différemment. Leurs têtes sont dépourvues de l'auréole et ils tiennent de grands livres ouverts dans lesquels, ainsi que semblent l'indiquer leurs gestes et leurs poses, ils paraissent puiser des motifs de discussion. L'occasion n'est-elle pas favorable d'appliquer à cette partie de la pierre le *Lux monachorum* de l'inscription?

Quant à cette autre idée symbolique: *Justitiæ templum*, elle convient parfaitement à l'œuvre entière et se trouve reproduite sur toute la surface de notre dalle. Qu'y a-t-il de plus beau que l'ensemble de cette pierre gravée qui nous permet d'admirer encore aujourd'hui, après cinq siècles d'existence, un spécimen de châsse ou temple gothique des plus riches et des plus ornés, dessiné avec une précision remarquable?

L'inscription supplémentaire : *Qui teritis, tritis*, etc., aujour-

d'hui séparée de l'œuvre principale et qui fut ajoutée après coup, était gravée en caractères gothiques sur un fac-simile de phylactère ou banderole se déroulant à chacune de ses extrémités. Les vides existant à droite et à gauche de cette légende sont parsemés de fleurs de lis sans nombre (1). Les encoignures de cette dalle sont enrichies des quatre animaux symboliques des Évangélistes.

A droite de l'abbé, les armes de l'abbaye du Bec, et à gauche, mi-parti de cette dernière et mi-parti des siennes, dont malheureusement nous n'avons pas retrouvé la trace. Nous regrettons de n'avoir pu combler cette lacune, qui nous aurait permis d'offrir cette pierre aux yeux de nos lecteurs, non-seulement dans son entier, mais encore dans toute sa splendeur primitive (2).

(1) Les armes de l'abbaye du Bec étaient de gueules aux fleurs de lis d'argent sans nombre.

(2) La dalle que nous venons de décrire, ainsi que celle qui suit, ont été transportées à Bernay, en 1807, par le don qu'en fit à l'église St^e.-Croix l'empereur Napoléon Ier.

ABBATE DE BLA
ROBERTI III DE BLA 27 ABBI 1450

ROBERT III, DIT VALLÉE, 27e. ABBÉ.

1418-1430.

GAUCHE du tombeau de l'abbé Guillaume d'Auvillers, et tout à côté de lui, les moines de l'abbaye du Bec déposèrent, à son tour, la dépouille mortelle de son successeur immédiat et neveu, Robert Vallée. Cet abbé termina ses jours à Rouen, dans l'hôtel des Fontaines qu'il avait acheté. Son corps fut rapporté au Bec, et inhumé dans le chœur, ainsi que le témoignent les Chroniques de l'abbaye.

Robert III, que nous nommerons ainsi par la suite, naquit au Bec, et devint docteur en Droit. Au moment de son élection qui eut lieu le 6 février 1418, il était prieur de Notre-Dame-du-Pré, à Rouen. Après avoir été reconnu à l'unanimité abbé de son monastère, il prêta serment d'obéissance à l'archevêque de Rouen, et fut béni le 6 mars de la même année. « Le

« triste état où les guerres et les invasions des Anglais avaient « réduit l'abbaye du Bec, l'empêchèrent d'en venir prendre « possession. » Il habita Paris et Pontoise jusqu'en 1419.

Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails historiques de cette communauté pendant l'année 1418: il nous suffira d'apprendre que le roi d'Angleterre étant parvenu à se rendre maître de Rouen, de Vernon, de la Roche-Guyon, de Mantes et de tout le pays de Caux, l'abbé Robert se résigna à lui prêter serment de fidélité, le dimanche de la Septuagésime 1419 (12 février). « Après sa « prestation de serment, et avoir obtenu la restitution des biens « de son abbaye saisis pour cause d'absence, il vint au Bec et y « arriva le lendemain des Cendres. Il fut reçu avec une grande joie « et installé dans son siége suivant l'usage. »

Robert III fit, en 1420, l'acquisition d'un hospice à Rouen situé près la rue aux Juifs et nommé l'hôtel des Fontaines: ce fut là qu'il mourut. Cet hospice porte encore aujourd'hui le nom d'hôtel du Bec, et la rue où il est bâti a conservé cette dénomination.

« Pendant son gouvernement, l'abbé Robert souffrit de grands « maux par suite des guerres qui désolaient la Normandie, et « aussi à cause de la forteresse construite dans l'enceinte de l'ab- « baye. En effet, le 13 juillet 1421, cette dernière fut surprise « par les Français qui s'y introduisirent à l'insu de l'abbé et des « moines. Ils se rendirent maîtres de tous les bâtiments du cou- « vent, à l'exception de la grande tour de l'église Notre-Dame où « les Anglais se retirèrent et se fortifièrent. Après avoir pratiqué « une ouverture dans ladite tour, ils envoyèrent quelques hommes « de leur compagnie porter cette avantageuse nouvelle à leurs « compatriotes, qui occupaient Bernay, Harcourt et les lieux cir- « convoisins,

« Cependant les Français, le jour même où les Anglais faisaient « avertir ceux de leur nation, pénétrèrent dans la tour, par l'ou- « verture qui avait servi d'issue aux messagers de leurs ennemis. « Il se fit, des deux côtés, un grand carnage à la suite duquel les « Anglais furent expulsés de leur retraite. Ils entrèrent alors dans

« l'église, poussés par la fureur, et tirant leurs épées, ils tuèrent « deux religieux des plus dignes et des plus pieux; d'autres « furent blessés; l'église abbatiale du Bec fut ainsi profanée.

« Les Anglais pillèrent aussi le monastère avec ses dépen- « dances, en enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter. Ils prirent « tous les ornements de l'église, les calices et jusqu'au ciboire con- « tenant les saintes hosties. Les corporaux ou linges sacrés furent « également dérobés, et on dépouilla de ses richesses la tombe « de l'impératrice Mathilde qui est au milieu du chœur; rien de « précieux n'y resta.

« L'exaspération de ces frénétiques allant toujours croissant, « ils lièrent et retinrent prisonnier l'abbé Robert, et levant « sur lui leurs épées, ils se montraient tout disposés à lui trancher « la tête et à le faire mourir. Chargé de chaînes, ce digne abbé « fut conduit avec le grainetier du monastère jusqu'à Rouen, « tandis que tous les frères étaient chassés violemment du cou- « vent, où il ne resta que le prieur et un autre religieux chargé « des fonctions de justicier. Ces malheureux événements furent « pour l'abbaye la cause de pertes incalculables.

« Cependant le comte de Salisbury, qui était venu au Bec, « pendant le sac du monastère et avait emmené l'abbé avec lui « jusqu'à Rouen, le fit garder à vue dans une étroite prison, « jusqu'à ce qu'il eût produit des cautions de fidélité; c'est-à-dire « des témoins qui prouvassent que ni lui, ni ses moines n'avaient « en aucune manière livré la forteresse. On parvint à fournir cette « preuve, car ceux qui l'avaient livrée, ayant été pris et exécutés « à Rouen, mirent entièrement hors de cause l'abbé, les moines et « tous leurs domestiques. Par suite des aveux faits par les suppliciés, « l'abbé et le grainetier, après une détention préventive de cinq « mois, furent rendus à la liberté. Lorsqu'arriva la fête de la « Toussaint suivante, l'église qui avait été polluée, fut réconciliée, « et le même jour tous les moines, dispersés dans les prieurés par « le fléau de la guerre, rentrèrent dans l'abbaye du Bec, avec une « grande joie. Or, le roi d'Angleterre, voyant que ni l'abbé ni les

« moines n'avaient pris part à la trahison, donna des lettres-pa-
« tentes, pour faire restituer le temporel, mis en séquestre avec
« tout le mobilier du couvent en quelque lieu qu'on puisse le re-
« trouver. On rentra alors en possession de la plupart des objets
« précieux, surtout des livres et des ornements.

« Le même prince donna l'ordre formel de détruire la forte-
« resse, et de la faire démolir aux frais de la communauté...
« Après la réconciliation de son église et la démolition de cette for-
« teresse, le révérend abbé Robert revint habiter l'abbaye, et se
« mit à relever quelques-uns des bâtiments ruinés. Il tâcha aussi
« de faire rendre à son monastère ce qui lui avait été enlevé,
« c'est-à-dire ses revenus et ses droits, avec l'aide des chartes et
« des titres, qui étaient en grande partie restés à Rouen (1). »

Robert III mourut en 1430, après avoir gouverné l'abbaye du Bec, comme on l'a vu précédemment, pendant douze années « de troubles, d'agitations et de malheurs. » Nous avons désigné, au commencement de ce chapitre, le lieu de sa sépulture.

D'après les chroniqueurs, sa dalle tumulaire aurait été retirée de dessus son tombeau, et replacée par la suite dans un autre endroit du chœur. Cette remarquable pierre a subi le même sort que celle de Robert d'Auvillers, et a été transportée, à la suite de la première Révolution, à Bernay (Eure). Elle fut aussi déposée dans l'église Ste.-Croix, où on la voit aujourd'hui adossée comme l'autre, au mur intérieur de la façade de l'église, à gauche en entrant.

Autour de cette dalle, on lit l'épitaphe suivante, en caractères gothiques, composée en l'honneur du défunt :

Hoc jacet in loco venerabilis atque disertus
Abbas vocabulo cui Vallis, sicque Robertus;
Is decretorum que doctor fuit et via morum,

(1) Nous devons une grande partie du texte historique des dalles tumulaires des abbés du Bec à l'extrême complaisance de notre excellent et digne ami, M. l'abbé Carême, ancien curé du Bec-Hellouin, aujourd'hui de St.-Germain de Pont-Audemer (Eure), qui a bien voulu nous communiquer une nouvelle édition des Chroniques de l'abbaye, revue, corrigée et augmentée par lui. Nous profitons de cette circonstance pour lui en témoigner toute notre gratitude, et l'en remercier sincèrement.

Auxiliante Deo fratres concorditer illum
Eliciunt in eo ponentes mentis asylum,
Unde fuit natus Becco, stans hic inhumatus,
Anno milleno centum quater atque trigeno
In maii mense quarta, mortis ruit ense;
Quisquis roget Christum, quod coelis collocet istum
Ac ibi solamen sanctorum sentiat. Amen (1).

La hauteur de la pierre est de 2m. 80c., sur 1m. 25c. de largeur. Au sommet de l'ogive en accolade, le graveur a représenté l'image symbolique de l'abbé, sous les formes d'un vieillard assis, soutenant d'une main sa tête, dans l'attitude de la méditation, et de l'autre, feuilletant un énorme livre ouvert sur ses genoux. *Decretorum que doctor fuit.* De chaque côté, quelques anges jouent de différents instruments de musique. On en voit un avec une musette, et l'autre tient des cymbales. Plus près de l'image de ce docteur, deux autres portent dans leur main droite des navettes et jettent vers le ciel, de la gauche, leurs fumants encensoirs. Beau symbole des bonnes œuvres du trépassé portées au ciel, sous le voile de parfums odoriférants, par l'intermédiaire de ses bons anges!...

Tous les détails d'architecture reproduits sur la dalle ont une certaine similitude avec ceux de la précédente; aussi nous ne nous y arrêterons pas.

Les douze apôtres sont rangés ainsi qu'il suit:

Saint Pierre,	Saint Jean.	Saint Paul,	Saint Jacques-le-Mineur.
Saint André,	Saint Jacques-le-Majeur.	Saint Mathias,	Saint Thomas.
Saint Philippe,	Saint Jude.	Saint Barthélemy,	Saint Mathieu.

Au-dessous, des religieux et des religieuses différemment vêtus tiennent dans leurs bras de grands livres ouverts. Aux encoignures

(1) Ici repose, dans cet étroit tombeau, vénérable et discrète personne l'abbé Robert Vallée. Il était docteur en décrets et le modèle des autres par ses mœurs. Les frères, par l'inspiration de Dieu, l'ont élu à l'unanimité et toutes leurs espérances reposaient sur lui. Il était né au Bec et maintenant il y est inhumé. C'est l'an 1430, le 4 du mois de mai, qu'il est tombé sous les coups de la mort. Que chacun conjure le Christ de le placer dans les cieux, afin qu'il jouisse du bonheur des saints.

sont des cartouches vides de leurs incrustations en marbre blanc, sur lesquelles étaient représentés les animaux symboliques. A droite et à gauche de l'abbé, on voit une crosse abbatiale gravée dans la pierre au-dessus d'un creux héraldique, privé probablement, avant notre restitution, des plaques de métal aux armes de l'abbaye et de Robert III.

Le défunt, coiffé de la mitre, est revêtu d'une chasuble de forme antique à dessins gaufrés, c'est-à-dire à fleurs reproduites en creux, différant en cela de celle de Guillaume d'Auvillers, dont les fleurs sont en relief. L'abbé Robert presse, de ses mains gantées et jointes sur sa poitrine, une élégante crosse en bronze dont la partie supérieure se termine en une volute pure et simple, soutenue par un ange.

ÉGLISE DE BOISNEY.

ABBAYE DE BEC HELLOUIN
Cy gist noble hume messire robert de flocques chevalier en son vivant seigneur du
fief heu de flocques et damoiselle marechal heritiel de normandie
conseiller et chambrelan du roy notre sire et son
bailly et capitaine d'evreux lequel trespassa lan de grace mil·c·c·c·c·lx le
xvi iour de decembre pres dieu qui luy face pardon amen :
ROBERT DE FLOCQUES 1464

ROBERT DE FLOQUES, CAPITAINE D'ÉVREUX.

1437-1461.

La remarquable pierre tumulaire, dont nous fournissons ici une fidèle reproduction, était primitivement placée sur le tombeau d'un vaillant capitaine, inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église abbatiale du Bec.

« Robert de Floques, « dont il est en ce moment « question, quelquefois sur- « nommé Floquet, rendit « à la cause nationale des « services aussi nombreux « qu'importants. Ce chevalier « paraît être originaire de la « paroisse de Floques, près la ville d'Eu (1). » Le titre de maréchal de Normandie, qu'il était plus digne de posséder que personne, lui vint probablement à cause de l'alliance qu'il con-

(1) Extrait d'un Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure, par M. Auguste Le Prevost, p. 27. Année 1829.

tracta avec une héritière de la noble famille d'Auvrecher (Orcher, près Honfleur).

Le brave capitaine de Floques délivra la ville d'Évreux du joug des Anglais, et la reconquit au roi de France, Charles VII, vers le mois d'octobre 1441 (1).

On lit dans l'*Histoire chronologique* de ce roi (2), sur ce Robert de Floques, possesseur de la seigneurie de Martainville près Rouen, les détails suivants.

A la page 399, année 1437 : « En ce temps furent assiégés des « Anglais les châteaux de Tancarville, de Beauchastel et Maleville, « lesquels à la fin ils prirent par composition, dont était capi- « taine un escuyer du pays de Cany, nommé *Robert de Floques*, « lequel, quand il se vit assiégé, il vint devers le roi, qui, à cette « heure, tenait le siége devant Montereau pour avoir secours. »

Ibid., p. 417, année 1441 : « Robert de Floques, capitaine de « Conches, s'empare d'Évreux par artifice. »

Ibid, p. 452, année 1450 : « Va au siége de Caen. »

Ibid., p. 457 : « Il est cité par Berry le hérault, au nombre de « ceux qui, pendant la campagne (1449-1450), grandement et « notablement s'y sont gouvernés avec de grands travaux, dangers « et périls de leurs corps. »

Ibid, p. 475, année 1475 (3) : « Prend part, avec de Brézé, « à l'expédition d'Angleterre. »

Ibid., p. 476 : « Ce fut dans cette expédition au siége de San- « dwich, où il se comporta grandement et vaillamment, qu'il fut « fait chevalier. »

Ce courageux et intrépide capitaine obtint, par menaces autant que par prières, l'élection à l'évêché d'Évreux de Guillaume, son fils, moine bénédictin : ce qui eut lieu le 10 juillet 1443. Guillaume ne put obtenir de l'archevêque de Rouen qu'il confirmât

(1) *Histoire des évêques d'Évreux*, par MM. A. Chassant et E.-G. Sauvage, p. 120-21-22.

(2) Publication de Godefroid.

(3) Il y a bien certainement ici erreur de date, puisque Robert de Floques mourut en 1461, d'après l'inscription gravée sur sa tombe. Il ne pouvait par conséquent prendre part à la conquête d'Angleterre, en 1475.

cette élection. La ville de Rouen était soumise, à cette époque, aux Anglais, qui haïssaient particulièrement Robert de Floques. Ce fut donc l'évêque d'Autun, administrateur de l'église de Lyon vacante, qui ratifia et confirma l'élection. Guillaume de Floques prit possession de son siége épiscopal d'Évreux par procureur, et prêta serment au Roi de France le 24 août 1446, à Bourges.

En 1456, le nouvel évêque d'Évreux fut contraint de céder et forcé à restituer son siége épiscopal; il se retira à Bernay dont il était abbé et y resta sept ans. Il redevint évêque d'Évreux le 16 mars 1464, et mourut dans cette ville le 25 novembre de la même année... (1).

La postérité de Robert de Floques le suivit de près dans la tombe. Outre Guillaume dont il vient d'être parlé, il eut encore un autre fils qui hérita de son nom et fut son successeur au bailliage d'Évreux. Robert II fut tué à la bataille de Monthléry, en 1465, et fut enterré dans l'église de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine.

Notre capitaine d'Évreux possédait encore la seigneurie de Plasnes près Bernay (Eure), terre limitrophe de Boisney, qui était entrée dans la famille d'Auvrecher par le mariage de Jeanne de Plasnes avec Robert d'Auvrecher. La dalle tumulaire que nous allons bientôt décrire fut transportée, de l'église abbatiale du Bec où elle était, dans le chœur de celle de Boisney. Ainsi le hasard a porté cette tombe, sinon dans les anciens domaines de notre chevalier, au moins bien près d'eux.

Cette pierre a deux mètres quatre-vingt-dix centimètres de longueur, sur un mètre vingt centimètres de largeur. Elle fut brisée en deux morceaux, il y a peu d'années, par les pièces de bois qui servirent à échafauder la tour de l'église de Boisney. Aux quatre coins sont gravées, sans indication de couleur, les armes du défunt (2).

Dessous un dais gothique, entouré, dans sa partie supérieure, de deux balustrades finement découpées et percé d'élégantes

(1) *Histoire des évêques d'Évreux*, par MM. A. Chassant et E.-G. Sauvage, p. 120-21-22.
(2) D'azur à 3 bandes d'argent.

fenêtres, est représenté le chevalier Robert, dont la tête et les mains de marbre blanc sont encore bien conservées. Sa physionomie reflète la jeunesse : ce qui paraîtrait un contre-sens, si l'on ne reconnaissait ici un procédé flatteur de l'artiste graveur envers notre chevalier. Sans cela, il nous paraîtrait impossible d'admettre, sous les traits d'un homme de trente ans à peine, le portrait consciencieux et fidèle du père d'un évêque d'Évreux, qui fut témoin de l'élection de son fils.

La tunique, d'une coupe élégante qui cache la cuirasse, est aux armes de la famille de Floques, et brodée de riches branches de palmier brochant sur fond noir. Un heaume empanaché, tenant lieu de coussin, est placé sous la tête du chevalier. A son côté droit pend une large épée de combat, à la garde de laquelle sont attachés des gantelets de fer. Ses jambes, armées d'éperons à larges molettes, s'appuient sur un lévrier portant à son cou un collier gravé aux deux initiales gothiques enlacées S. L. Symbolique image de l'heureuse et consolante fin que réserva la Providence au preux Robert de Floques. Le lévrier nous révèle ici, par la réputation d'attachement qu'on lui attribue, la consolation qu'eut notre brave capitaine, après une vie passée, pour ainsi dire, sur les champs de bataille, de mourir au sein de sa famille, entouré de l'affection des siens. Le champ de la pierre est parsemé de pommes de pin et des initiales S. L.

A gauche, en commençant par le haut dans des niches artistement disposées, le graveur a représenté : l'apôtre saint Pierre, reconnaissable à sa clef ; dessous, saint Jacques-le-Majeur, avec son bourdon de pélerin ; après, saint Jean, soutenant de la main gauche, sur le livre des Évangiles, l'Agneau pascal avec la croix ornée du *labarum ;* ensuite, sainte Catherine, tenant une palme dans la main droite et pressant de la gauche dans un pan de son vêtement le livre sacré; à ses pieds, une roue et le buste du roi son père.

A droite : l'apôtre saint Paul s'appuyant sur son épée; plus bas, saint Christophe portant le Christ enfant sur ses épaules; ensuite,

saint Luc, tenant une légende ou phylactère indicatif dans la main gauche, avec un bœuf ailé à ses pieds; après, sainte Barbe, portant une tour dans la main droite et une palme dans la gauche.

Autour et sur le bord de la pierre on lit, en caractères gothiques, l'inscription suivante, commençant du côté gauche:

Cy gist noble home Messire Robert de Flocques chevallier en son vivant signeur du dit lieu de Flocques et d'Aurechier mareschal heredital de Normendie conseillier et chamberlan du roy nostre sire et son bailly et cappitaine d'Evreux lequel trespassa l'an de grace mil C.C.C.C LXI le VIIe. jour de décembre. Priés Dieu qui lui face pardon à l'ame. Amen.

ALLEGAVIT DE BEC HELLOUIN
JEANNE DE FILLY DAME DE THROUSNELLE 1495

JEANNE DE THIBOUVILLE, DAME DE FERRIÈRES, ETC.

1448-1495.

OBLES châtelaines du moyen-âge dont nous retrouvons le souvenir aux alentours de Bernay, nous ne pouvons citer parmi vous que Jeanne de Thibouville et de Tilly, dont l'image ait été gravée sur une dalle tumulaire !... (1).

C'est en effet à la famille de Thibouville, qui remonte jusqu'en 1086 et commence à Robert, père de Roger, premier seigneur du lieu, un des chevaliers d'Hastings, que s'allia, en 1448, Jeanne de Tilly. Ce Robert concéda à l'abbaye du Bec-Hellouin une partie des domaines qu'il possédait en Angleterre (2).

(1) Jeanne de Thibouville fut mariée à Jean IV, sire de Ferrières. Les ruines du domaine féodal de ce seigneur existent encore aujourd'hui, dans la commune de ce nom, à 4 kilomètres de Bernay (Eure).

(2) Autrefois Wedone, aujourd'hui Weedenbeck ou Weden-on-the-street (Northamptonshire)... « ... De dono Rogerii de Thebovill medietatem manerii de Wedone... » (Charte de Henri Ier. en faveur du Bec). — Extrait de l'*Histoire de St.-Martin-du-Tilleul*, par M. Auguste Le Prevost. Paris, 1848, p. 47 et suivantes.

On trouve, en 1248, un Guillaume de Thibouville, deuxième du nom, mentionné dans un acte, comme donateur à la même abbaye de cinquante sols de rente sur son moulin de Thibouville (1).

Nous nous arrêterons à celui-ci, notre intention n'étant pas de faire une histoire complète de ses successeurs. Car ce serait manquer complètement le but que nous nous étions proposé en publiant cet ouvrage, si nous prenions à tâche d'entrer à chaque instant dans le compte-rendu des faits historiques de chacune des familles nobles dont nous aurions retrouvé quelques précieuses traces gravées sur la pierre des tombeaux de nos églises et abbayes normandes.

En 1347, l'on rencontre la branche puînée des seigneurs de Thibouville en possession du fief de Fontaine-la-Sorêt, qui avait pris d'eux le nom de *la Rivière-de-Thibouville* ou *Rivière-Thibouville.* Cette dénomination s'est conservée jusqu'à nos jours pour désigner le relais voisin, ainsi que la petite bourgade groupée alentour au point de jonction des trois communes de Fontaine-la-Sorêt, Nassandres et Valleville (aujourd'hui réuni à Brionne) (2).

Thibouville, situé dans la plaine entre le Neubourg et Harcourt, fut visiblement le berceau et est resté pendant plusieurs siècles le chef-lieu de l'illustre famille qui nous occupe en ce moment, dont la mouvance s'étendit probablement, et de très-bonne heure, à la suite de quelqu'alliance, jusqu'à Fontaine-la-Sorêt, point important sur la Rille, qui devint plus tard son second établissement. Elle imposa encore son nom à deux terres situées, l'une à Manneville-sur-Rille, l'autre à Hauville en Roumois et même à une troisième voisine de Meulan (3).

Puisque nous ne nous arrêterons pas à faire l'histoire de chacun des nobles membres de la famille de Thibouville, cela nous permettra d'arriver plus promptement à la fin du XIVe. siècle où nous voyons, dans les échiquiers de 1391 et 1395, un personnage appelé

(1) *Histoire de St.-Martin-du-Tilleul*, par M. Auguste Le Prevost, p. 47 et suiv.
(2) Extrait de la même histoire, p. 47 et suiv.
(3) *Histoire de St.-Martin-du-Tilleul*, p. 48.

Robert de Thibouville, souvent surnommé *Robin* ou *Robinet*, qui doit avoir été le père de Jeanne, mariée à Jean de Tilly, sire de Ferrières, dont elle devint veuve en 1448 (1). La famille de ce nom, dans laquelle elle entra par cette alliance, est aussi très-ancienne et remonte jusqu'en 1135.

On voit figurer, dans la constitution de douaire de la duchesse Judith de Bretagne, les communes de Ferrières et Chambrai (2) dont l'histoire est à peu près inséparable. Au contraire, elles ne sont point citées dans la charte de fondation de l'abbaye de Bernay: ce qui laisserait supposer qu'au moment où cet acte fut rédigé, elles étaient déjà concédées à l'illustre famille qui les a possédées pendant sept siècles (3).

Vauquelin de Ferrières, premier seigneur de ce nom, fonda, vers l'an 1000, près du *Buisson-Conilafre*, le château de cette famille. Ce dernier fut primitivement édifié dans la vallée, ainsi que l'attestent encore de nos jours les nombreuses et considérables substructions que l'on y rencontre à chaque instant. Plus tard, le besoin de se mieux fortifier venant à se faire sentir, on éleva sur la hauteur voisine, à l'occident de l'église, une forteresse importante placée sur une motte immense et entourée de profonds fossés de près de 1,500 mètres de circonférence. Ces fossés se trouvent encore aujourd'hui dans un parfait état de conservation et sont dignes d'un très-grand intérêt, pour l'étude des moyens de défense que l'on employait jadis afin de protéger ces remarquables et primitives citadelles.

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, étant en tournée pastorale dans les environs de Bernay, vint dîner le 2 des ides de janvier de l'année 1267 au *manoir* d'Henri de Ferrières (4). D'après

(1) *Histoire de St.-Martin-du-Tilleul*, p. 63.

(2) *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, par M. Auguste Le Prevost. 1829, p. 48, 49 et 50.

(3) *Ibid.*

(4) *Regestrum visitationum*, etc., par Th. Bonnin. Rouen, MDCCCLII, p. 594 : « Eadem die, pransi fuimus in manerio domini Henrici de Ferrariis, apud Ferrarias. »

la teneur du texte latin, il est bien question du château de la vallée, désigné, comme on vient de le dire, sous le nom de manoir (*manerium*).

La date précise ni l'époque de la destruction de cette forteresse, qui protégea le manoir ou le remplaça ne sont pas connues; l'on sait seulement que ses propriétaires possédaient encore un autre domaine aussi bien fortifié, situé à Chambrai, à environ trois kilomètres de leur résidence habituelle.

Le roi Jean-sans-Terre séjourna dans ce dernier le 3 août 1499, les 3 et 4 janvier, 20 et 21 mars, 18 et 13 août 1203 (1).

Comme il aurait été trop long d'entrer dans les détails des prouesses et hauts faits des seigneurs de Ferrières qui se sont succédé jusqu'à Jean IV, l'époux de Jeanne de Thibouville, il nous a paru suffisant de faire seulement connaître que les biens de cette famille éprouvèrent un grand accroissement par le mariage de Jean de Ferrières, deuxième du nom, avec Jeanne de Préaux, laquelle, après la mort de ses six frères et sœurs, apporta à son mari les baronnies de Préaux, Dangu et Thury. Jean IV, leur arrière-petit-fils, y ajouta celle de la Rivière-Thibouville et autres par son union avec notre Jeanne, fille de Robert, seigneur de ce lieu. Plus tard, ces propriétés se divisèrent à l'infini par suite de nombreux partages et morcellements qu'il serait inutile d'énumérer en ce moment.

La paroisse de Boisney, s'il faut en croire M. Auguste Le Prevost, faisait partie, en 1495, du domaine des seigneurs de Ferrières et de Thibouville. La tombe de la dame de Tilly, qui se voit actuellement dans le chœur de l'église de cette paroisse, provient, comme celle du chevalier Robert de Floques, de l'abbaye du Bec-Hellouin, où elle était placée dans la chapelle St.-Jean (2). Les hasards de la Révolution ont donc ramené cette

(1) Table des voyages de Jean-sans-Terre, par M. Thomas Duffus-Hardy. *Archæologia*, vol. XXII.

(2) *Histoire de Rouen*, par Farin. 1668, t. II, p. 409.

tombe dans un territoire qui fit jadis partie des domaines de l'épouse de Jean IV (1).

On prétend encore aujourd'hui qu'une branche de la famille de Ferrières existe en Angleterre. Quant à celle de Thibouville, on connaît de ses descendants dans les personnes de Mlles. de Montpoignant, dont l'une, mariée à M. Delaistre de Pissi, est aujourd'hui propriétaire, conjointement avec lui, de la terre de St.-Aubin-le-Vertueux, près Bernay.

Pour ce qui est de l'inhumation de Jeanne de Tilly dans l'église abbatiale du Bec-Hellouin, cela ne doit pas nous surprendre, si, en nous reportant plus loin, nous faisons attention aux largesses de la famille de Thibouville pour l'abbaye de ce lieu. Il serait même bien probable que d'autres seigneurs du même lignage eussent désiré que leurs cendres reposassent au milieu des religieux bénédictins dont ils avaient été des premiers bienfaiteurs. Déjà même, jusqu'à plus ample examen, l'existence d'une dalle tumulaire d'un sire de Thibouville et de Ferrières vient de nous être signalée par un de nos collègues (2) dans la maison d'un habitant du Bec, où elle est exposée aux injures de l'air, ainsi qu'à l'intempérie des saisons. Cette récente découverte semble donc confirmer nos hypothèses.

Celle que nous allons décrire est déposée au milieu du chœur de l'église de Boisney, sous la tour, et placée au-dessus de celle du chevalier Robert de Floques. Les incrustations de marbre blanc sur lesquelles on a tracé les mains et les traits du visage, sont assez bien conservées. Dans l'estampage, nous n'avons réparé que la partie gauche du sommet de la pierre, qui s'était trouvée effacée par le frottement des chaussures.

Les quatre encoignures, remplies probablement aussi par des incrustations de marbre blanc qui ont disparu, devaient contenir les animaux symboliques des évangélistes, ou peut-être bien aussi

(1) *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, par M. Auguste Le Prevost. Année 1829, p. 27.

(2) M. Bouet, de Caen, membre de la Société française d'archéologie.

des blasons de famille. L'embarras d'une juste restitution, exempte de tout reproche, nous a empêché de rien réparer, de crainte de commettre quelque erreur. Nous avons cru devoir, par simple mesure de prudence historique, et dans le doute où nous étions, ne rien refaire qui provienne de nous.

La pierre a 2 mètres 80 cent. sur 1 mètre 28 cent. de largeur. Jeanne de Tilly, revêtue de ses habits de veuve, la tête recouverte d'un voile, tient ses mains jointes sur sa poitrine et repose sous un baldaquin gothique, traité dans le même genre et selon les mêmes dessins que ceux de la dalle précédente. Il semblerait, en comparant soigneusement ces deux belles pages de pierre, y reconnaître des influences identiques qui auraient guidé le bon goût d'un même artiste. Aux pieds de la défunte, couchés sur les plis de sa robe, sont accroupis et adossés deux petits chiens en marbre blanc, de l'espèce dite *Kings-Charles*. Le graveur a voulu faire du symbolisme : sa pensée si clairement exprimée laisse facilement deviner le but de son œuvre. A tous les yeux expérimentés sur cette matière, n'est-ce pas là l'image d'un caractère aimant et bien appropriée à celui de la veuve et fidèle épouse du sire Jean de Ferrières.....?

De chaque côté d'elle sont les armes de la famille de Tilly : d'argent à la fleur de lis de gueules, placées entre celles de Ferrières : de gueules à huit fers d'or en orle, chargées en abîme de Thibouville, mi-parti de Tilly. Tous ces blasons, dont on n'a tracé que les détails héraldiques, ne portent aucune indication de couleurs.

Sous des dais finement découpés sont rangées, ainsi qu'il suit, six figures d'apôtres :

A gauche : Saint Pierre.	A droite : Saint Paul.
Saint André.	Saint Jacques-le-Majeur.
Saint Jacques-le-Mineur.	Saint Jean.

Autour de la pierre on lit, en caractères gothiques :

Cy gist noble et puissate dame Jehane de Tilly veufve de feu noble et puissat s^r Jehn sires de Ferieres chlr e so viual dame dudit lieu de Ferieres, de la Rivière de Thibouville, de Crevecoeur e Auge, de Gailleul, de Beucourt, de Boissay-le-Chatel la qlle trespassa la mil C.C.C.C. IIII XV le XXVII jo de fevrier. Priés Dieu pour elle.

ÉGLISE DE MENNEVAL.

EGLISE DE MANNEVAL
MATHIEU DE VARENNES 1540

MATHIEU DE VARENNES.

1340.

OYAGEURS, poètes et touristes qui parcourez en chemin de fer nos plantureuses vallées de Normandie, n'oubliez pas, en arrivant à la station de Bernay, ou en la quittant, de jeter un regard sur les riants et pittoresques coteaux boisés qui servent de limites à un des anciens faubourgs de la cité qu'il vous faut laisser derrière vous. C'est de Menneval que nous voulons parler; de cette modeste paroisse qu'un étymologiste, plus galant qu'érudit, avait désignée sous le nom d'agréable vallée (*amœna vallis*). Hâtez-vous de l'admirer, car déjà la locomotive vous entraîne à toute vitesse vers les confins de son département.

Menneval (*Manerium Vallis* (1), *Magne Valle* (2), *Magna*

(1) *Histoire de Notre-Dame de la Couture de Bernay*, par M. l'abbé Blais. 1852.
(2) Statuts de la Charité de Menneval, en 1447.

Valle (1), pour mieux s'exprimer, *Magna Vallis*, grande vallée), actuellement une commune de peu d'importance, était autrefois, on peut bien le dire, la ville d'un faubourg qui dans la suite devint la ville de Bernay (2). Encore à notre époque, malgré les ravages du temps, les guerres et les révolutions, ce pays a conservé son caractère historiquement primitif. Une forteresse importante construite par les conquérants des Gaules pour défendre la vallée, et qu'occupèrent, vers le XIe. siècle, d'autres envahisseurs; une ancienne et aristocratique résidence, sous le toit de laquelle s'abritent de nobles souvenirs et où se conservent et se pratiquent religieusement, malgré tous les orages politiques des temps modernes, les précieuses coutumes de la foi de nos pères; d'originales et élégantes villas s'enchaînant entr'elles pour montrer au XIXe. siècle son œuvre symboliquement représentée par la science; la noblesse et l'industrie se donnant mutuellement la main; voilà, autour du vieux clocher de Menneval, discret témoin de bien des événements, les fleurons d'une couronne historique dont il serait bon de rehausser l'éclat.

Malgré la bonne volonté qui nous entraîne à le faire, notre sujet nous rappelle qu'il faut mettre, en ce moment, un frein à notre plume pour publier la noblesse d'un vieux défenseur de la patrie. Aussi, avant d'introduire notre lecteur bénévole sous les voûtes du sanctuaire où se conserve une antique image que nous voulons publier, nous avons pensé que l'on parcourrait avec plaisir un résumé historique de Menneval, lambeaux sans suite échappés à la faux du temps et sauvés miraculeusement de la main dévastatrice des révolutions.

Pour atteindre le but que nous nous proposons dans cette publication, nous dirons d'abord que Menneval figure, vers l'an 1000, dans la donation de Richard II, duc de Normandie, à la duchesse

(1) Statuts de la Charité de Menneval, en 1447.

(2) Les nombreuses substructions qui s'étendent depuis Bernay jusqu'au château de M. le comte d'Auger, et en face le *Puits-des-Buttes*, dans les prairies de la Charentonne, témoignent, d'une manière ostensible, de l'importance de l'ancien Menneval, auquel le titre de ville fut accordé pendant toute la durée du moyen-âge. Le tabellionnage de cette dernière avait une réputation très-étendue, ainsi que le prouvent un grand nombre d'actes parvenus jusqu'à nous.

Judith, son épouse (1). Ce qui prouve déjà l'importance et l'antiquité de cette paroisse, dont nous allons ébaucher maintenant l'histoire, en prenant comme point de départ une époque antérieure à 1789, pour rétrograder chronologiquement jusqu'à l'illustre rejeton de Varennes, cause principale et première de ce chapitre.

La belle terre de Menneval passa, au siècle dernier, entre les mains de la noble famille qui la possède aujourd'hui, par feu Mme. la comtesse d'Auger, née de Bouville. On la voit, au XVIIe. siècle, habitée par la famille de Mainteterne, anoblie en 1610 (2), qui en fit l'achat en 1548, à Adrien de Bréauté, premier seigneur de ce nom.

Vers la fin de la seconde moitié du XVe. siècle, à l'époque de l'invasion de Henri V, Menneval fait partie du domaine royal. Ce même roi accorde à ses habitants, de même qu'à ceux de Bernay, une charte d'aliénation (3). Malgré la teneur de cette charte et la fâcheuse situation financière de la famille de Bréauté qui l'empêchait de rentrer dans sa propriété de Menneval, les sires de Bréauté n'en continuèrent pas moins à en faire hommage au roi, et ce par actes des 30 avril 1493, 5 avril 1499, juin 1515 et janvier 1525, ainsi qu'à prendre le titre de vicomte de Menneval. Ce fut Henri II, vers 1548, qui, en reconnaissance des services rendus

(1) Ex dotalitio Judithæ comitissæ Normanniæ. Apud Martene, *Thes. nov. anecdot.* I, p. 22.

(2) Manuscrit sur l'état de la recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon, du 22 mars 1666. Archives du département de l'Eure.

(3) « E Rotulo Normanniæ, anno 7e. Henrici V :

« Sciatis quod concessimus et licentiam dedimus omnibus et singulis fidelibus ligeis et subditis « nostris villæ de Bernay et de Menneval, quod ipsi ad quascumque partes de obedientia seu « amicitia nostra existentes cum bonis, deneriis, et mercanditiis suis tam per terram quam « per mare et aquam, de nocte vel de die quotiens voluerint se divertere et ibidem morari, « et mercandisare, et ab inde ad propria cum bonis, mercanditiis, et deneriis salvo et secure « redire, ac tot litteras de salvo conductu quot pro securitate sua in hac parte sibi necessariæ « fuerint et opportunæ adquirere possint et obtinere absque impedimento seu molestatione « aliquorum officiariorum, seu ministrorum nostrorum quorumcumque ; dum tamen ipsi « exerceant mercandisas ac custumas, subsidia et alia deneria nobis in hac parte debita fideliter « solvant, et quod ipsi aliqua bona seu mercandisas aliquorum inimicorum nostrorum non « colorent quovis modo. In cujus, etc..... Teste rege apud villam suam de Mante primo die « Augusti... »

par les membres de cette famille, autorisa Adrien de Bréauté, premier du nom, dont il a été déjà parlé, à faire usage du droit de rachat stipulé par son bisaïeul; mais son peu de fortune ne pouvant lui permettre de profiter de cette faculté, il fut obligé, comme nous l'avons dit, de vendre au sieur de Mainteterne.

Dans le commencement du XVe. siècle, on rencontre Roger de Bréauté, troisième du nom, seigneur de Néville et de Menneval, châtelain de Bernay et petit-fils des suivants, qui épousa Marguerite d'Estouteville, fille de Robert d'Estouteville, sixième du nom, et de Marguerite de Montmorency. Roger III fut chambellan des rois Charles VI et Charles VII; il se distingua au service de ces deux princes, notamment au siége d'Harfleur. Ruiné par les rançons qu'il fut à plusieurs reprises obligé de payer aux Anglais, il vendit, de concert avec sa femme, à Jean, comte d'Harcourt, par contrat passé à Rouen en 1413, la seigneurie de Menneval et ses extensions sur Bernay et autres communes voisines, sous droit de réméré. Cette vente fut faite par le prix de huit mille livres tournois.

Le roi, en sa qualité de seigneur suzerain, réclama deux ans après les objets vendus, et ils furent adjugés, par arrêt du Parlement de Paris, le 3 février 1415, moyennant le remboursement du prix et des loyaux coûts. Le comte d'Harcourt reçut, en conséquence, au mois de décembre 1416, huit mille sept cents livres tournois (1).

En 1364, Roger de Bréauté, second du nom, aïeul du précédent, qui avait épousé Jeanne de Léon, fille de Jeanne de Varennes, fut le premier de sa famille qui devint propriétaire de la seigneurie de Menneval. Jeanne de Varennes, dont il vient d'être parlé, était fille de Mathieu de Varennes; elle apporta cette terre dans la famille de Léon par son mariage avec Jean de Léon, chevalier, seigneur de Montagu (2). On est porté, d'après les re-

(1) Maison d'Harcourt, t. III, p. 414. — *Trésor des Chartes :* Normandie (Évreux), 15, 16, 17, 18, 19.

(2) Il existe encore, près de Menneval, sur le territoire de la commune de St.-Léger-du-Boscdel, un hameau appelé le *Montaigu* ou *Montagu*.

cherches auxquelles s'est livré M. le marquis de Lever sur cette famille éteinte depuis long-temps et assez peu connue (1), à regarder Mathieu de Varennes comme le fils puîné de Florent de Varennes, amiral et maréchal de France. Le fils aîné de ce seigneur était Jean de Varennes, qui vendit au comte d'Artois, en 1274, la terre et baronnie d'Aubigny. Cette branche aînée de la famille s'éteignit par le mariage de Jeanne de Varennes, arrière-petite-fille de ce Jean, premier du nom, avec Valerant de Raineval, tué à Azincourt.

L'histoire cite encore un autre Florent de Varennes, chevalier, seigneur de Granville, vers le milieu du XIVe. siècle.

Mathieu de Varennes, dont nous allons bientôt décrire la dalle tumulaire, appartenait à une noble famille du Ponthieu, qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre maison normande du même nom, descendue d'une nièce de la duchesse Gonnor et qui a fourni à l'Angleterre les comtes de Surrey. La famille de ce seigneur de Menneval s'allia, ainsi qu'on l'a vu précédemment, dans les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, aux maisons les plus nobles du royaume. Celui qui fut amiral de France commandait la flotte de saint Louis au voyage d'outre-mer, en 1270 (2).

Dans un *Nobiliaire* imprimé à la suite de l'*Histoire de Normandie* de Dumoulin (3), on trouve, parmi les bacheliers du Ponthieu : M. Florent de Varennes, de gueules à une croix d'or et un lion d'argent en premier quartier à la queue fourchue; Mathieu de Varennes, semblable à une molette d'argent.

Nous nous sommes assuré après M. Auguste Le Prevost, de qui nous tenons ces renseignements, de l'existence du lion rampant, à queue fourchue, dans le premier quartier de l'écu que

(1) Extrait d'un Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure, par M. Auguste Le Prevost, 1829, p. 23.

(2) *Ibid.*

(3) Voir, dans la présente publication, au chapitre *Fragments*, les quelques notes historiques sur Gabriel Dumoulin, curé de Menneval.

porte l'image de ce chevalier. Il ne peut y avoir actuellement aucun doute sur l'identité de la famille, et il est probable que c'est bien assurément le personnage représenté ici qui est désigné dans le passage de Gabriel Dumoulin que nous avons cité il y a peu d'instants.

Mathieu de Varennes fut inhumé dans l'église de Menneval, à gauche, au milieu d'une des chapelles du transept, devant l'autel de la Vierge. Sa pierre, dont la largeur est de un mètre vingt-cinq centimètres et la longueur de deux mètres soixante centimètres, n'a presque pas souffert des injures du temps. Les écussons des encoignures et des côtés ont, il est vrai, été mutilés, et il n'est resté dans leur creux que peu de chose des mastiques colorés aux armes de la famille. Le lion du premier quartier de l'écu du chevalier a été martelé, mais fort heureusement tous les autres détails sont assez bien conservés. Sur l'estampage que nous reproduisons, il nous a paru convenable de réparer l'œuvre des révolutionnaires en faisant reparaître ce qu'ils avaient voulu effacer. Le défunt, tête nue, garnie de longs cheveux sur les côtés, est couché sur le dos, revêtu du costume de chevalier; il tient ses mains, privées de leurs gantelets, jointes sur sa poitrine. Derrière chacune des épaules, s'aperçoivent de curieuses ailettes richement décorées. Une cotte de mailles formant cuirasse, de forme très-bizarre, protége tout le corps, elle est recouverte sur la poitrine et sur les cuisses d'une tunique gracieusement drapée. Les reins sont ceints d'une courroie arrêtée par une boucle à laquelle pend, du côté gauche, l'écu aux armes de notre chevalier, cachant une partie du fourreau de l'épée, laquelle, à son tour, est digne de remarque par sa curieuse et massive poignée. Des éperons à pointes très-aiguës sont attachés aux talons du défunt qui appuie ses pieds sur un lion accroupi, à la queue fourchue et regardant de face; ce lion, dans sa pose audacieuse, semblerait affirmer que Mathieu de Varennes mourut par « beaux jours de batailles », quoique cependant on n'ait pas connaissance qu'il y ait eu guerre à cette

époque. Au-dessus de lui, de chaque côté du fronton, sous l'ogive duquel l'artiste graveur l'a placé, deux anges tenant chacun une navette dans la main gauche, balancent de leur main droite d'élégants encensoirs au-dessus de son front.

S'il nous fallait étendre notre description à tous les détails de la pierre, à la magnifique rosace, ainsi qu'à l'élégante galerie qui s'harmonise si heureusement avec elle, cela nous entraînerait trop loin. Le lecteur voudra bien y suppléer, en se reportant à l'examen de l'épreuve photographique que nous lui soumettons d'autre part. Nous ferons seulement remarquer que les grands vides laissés entre les colonnettes ont été habilement remplis par un semis composé d'une quinte-feuille alternée de deux fleurs de lis sur le même rang. Huit personnages, habillés à la mode du temps, remplissent les principales niches latérales.

A droite, une femme en costume de veuve presse sur son sein un cœur qu'elle arrose de ses larmes. — Dessous, une autre femme se frappe la poitrine de la main droite et élève tristement la gauche vers le ciel. — Ensuite, une autre, inclinant la tête, est revêtue d'un long manteau en forme de camail, sous lequel disparaissent ses bras. — Et, pour terminer, une quatrième, vêtue à peu près comme la seconde, se frappe encore la poitrine avec ses deux mains.

A gauche, un homme, habillé d'une sorte de soutanelle fermée en devant par un rang de très-larges boutons, a les épaules abritées par un ample manteau qui lui encapuchonne la tête. — Dessous, une femme vêtue d'une longue robe avec corsage à pointe tient un vase en forme de gobelet dans sa main droite. — Ensuite, une autre femme, enveloppée sans aucun apprêt dans les larges plis d'un manteau, se frappe encore la poitrine de ses deux mains. — Et, pour terminer, un troisième personnage, encapuchonné, tient dans chacune de ses mains un vase de forme différente.

Tout autour de la pierre on lit, en caractères de l'époque,

l'inscription suivante qui commence au milieu, en haut, à droite du sommet du fronton ogival :

† Chi · gist · haut · home · et · noble · Monsr · Mathieu · de · Varennes · chevalier · iadis · seigneur · de · cheste · ville · qui · trespassa · lan · de · grace · mil · CCC · et · XL · le · iour · de · la · feste · a · sains · Innocens · Priiez · pour · lame · de · li · que · Dieu · bonne · merchi · li · fache.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire de Menneval, quoique Gabriel Dumoulin nous cite encore, dans son *Histoire générale de Normandie*, un seigneur de ce lieu, appelé Robert de Maneval, figurant sur la liste des chevaliers normands qui portaient la bannière sous le roi Philippe-Auguste (1).

(1) *Histoire générale de Normandie*, par Gabriel Dumoulin. 1631.

CHATEAU DE SAINT-MARTIN-DES-CHESNETS.

NICOLAS-OLIVIER FILLEUL.

1612.

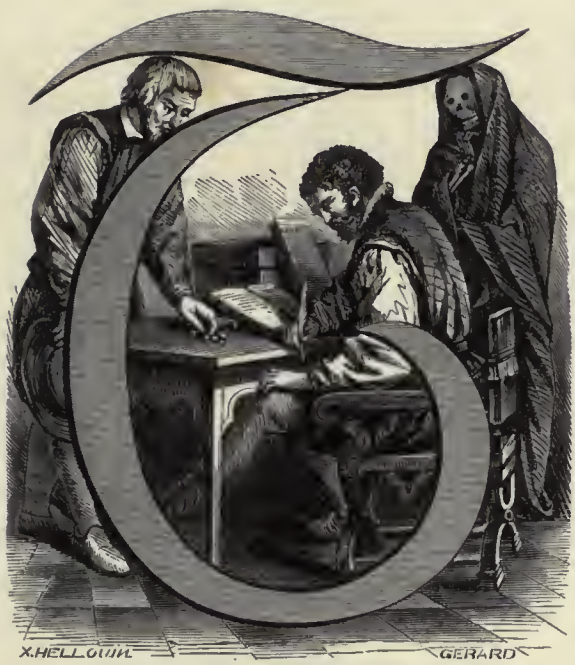

Tout à côté de la route de Bernay à Duranville (Eure), sur la commune de St.-Martin-des-Chesnets, on apercevait naguère plusieurs avenues d'anciens tilleuls conduisant, sous leur ombreuse perspective, à un très-beau château construit dans le courant du siècle dernier. Aujourd'hui ces rangées d'arbres séculaires viennent de disparaître : ils ont été probablement abattus pour aller garnir encore le foyer de quelque capitaliste plus ou moins fortuné. Ce n'est pas tout, grâce aux bienfaits du progrès en toutes choses et d'une spéculation financière mathématiquement calculée, le château vient d'être mis, par son dernier propriétaire, à la disposition du premier démolisseur venu qui lui paraîtra le plus désintéressé !... Encore quelques mois et ce

joli domaine ne laissera plus sur le labour qu'un souvenir pénible tracé avec d'historiques décombres.

Riches châtelains qui avez vécu en ces lieux aujourd'hui dévastés, où est votre ancienne résidence? Architectes qui l'avez construite et embellie, à quelle place furent édifiées les œuvres qui vous ont coûté tant de veilles et de labeurs? Demandez à l'impitoyable XIXe. siècle, et il vous répondra, avec son calcul et ses chiffres : *Sic transit gloria mundi;* ou bien encore, avec l'immortel et judicieux Boileau :

Argent, argent, dit-on, sans quoi tout est stérile.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Nicolas Filleul, sous un hangar de votre ancien château, dans un coin à peine abrité, la tombe que ceux qui vous furent chers firent graver à grands frais et placèrent sur le lieu de votre sépulture, s'est plainte en votre nom des indignes outrages qu'on lui a fait subir, et nous a murmuré, avec la philosophie chrétienne, ces mots : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas.* Tout en comprenant la justesse de ces paroles, nous avons cherché toutefois à apaiser ces plaintes en répondant, à notre tour : s'il nous est impossible de réédifier, tâchons du moins de réparer et de conserver.

La terre et seigneurie de St.-Martin-des-Chesnets, autrefois appelé St.-Martin-le-Vieil, appartenait, vers la fin du XVIe. siècle, à l'abbaye de St.-Georges-de-Boscherville et rapportait à cette dernière vingt-une livres seize sols tournois de rente. Elle fut vendue, par acte des 16 et 27 octobre 1563, par le grand-vicaire du cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, abbé commendataire de ce monastère, moyennant cinquante livres tournois, à noble homme Nicolas Filleul, sieur des *Chenais* (sic).

M. Auguste Le Prevost a prétendu que la famille du Filleul possédait déjà depuis long-temps le fief des *Chesnets*, contigu à St.-Martin, et pour lequel Michel Filleul, écuyer, fils de Michel du

même nom, rendit hommage au roi le 4 février 1529 (1). Il est probable que ce fut sur l'emplacement même du vieux manoir de la famille de Filleul, aux Chesnets (2), qu'on édifia au XVIIIe. siècle le château qu'il est question de démolir en ce moment.

Nous avons retrouvé, de 1609 à 1625, un Jacques Filleul (3), sieur de Hélinière.

Et, pour faire suite, l'historien de St.-Martin-du-Tilleul (4) nous fournit, à son tour : Nicolas Olivier, marié à Françoise de Betancourt; Olivier Filleul, sieur d'Orville (5), pour revenir à Olivier-Joseph Filleul, chevalier, seigneur des Chesnets, St.-Martin-le-Vieux et Brucourt, page de Louis XIV, qui épousa Marie-Madeleine-Jeanne de La Hogue. Apolline-Madeleine Filleul (6), fille

(1) On trouve, parmi les titres que nous avons découverts, en 1858, dans un grenier consacré aux archives judiciaires de Bernay (26 novembre 1507) : « L'aînesse qui fut Filleul au « hamel des Chesnets, paroisse de St.-Martin-le-Vieil. — Contrat passé à Lisieux, par lequel « Michel Filleul, contrôleur du grenier à sel de Lisieux, s'oblige à faire, tous les ans, au « prieuré de Maupas, à cause de sa seigneurie de Plainville, 25 sols de rente foncière, pour « 3 vergées de terre, sises à St.-Martin, relevant de ladite seigneurie de Plainville, appar- « tenant audit prieuré de Maupas. » (Titre sur papier, 3 pages d'écriture, 71 lignes, f°. 112 de l'Inventaire dressé par nous.)

(2) Une vieille cave, nommée *Bove* dans le pays, et voûtée en ogive selon le style du XVe. siècle, a dû dépendre du manoir dont on parle.

(3) 4 novembre 1619 : « Aveu de Jacques Filleul, écuyer, sieur de La Hélinière ; de Laurent « Harent, fils Auber ; de Jean et autre Jean Doublet frères, tous deux fils Pierre ; de Françoise « Harent, veuve de Saturnin Harent, au nom et comme tutrice des enfants mineurs, et de « Françoise Froville, veuve de Pierre Harent, au nom et comme tutrice de ses enfants mi- « neurs. Nûment contenant trois acres, trois vergées, dix perches sur Grandcamp. » (Titre sur parchemin, 4 pages d'écriture, 84 lignes, f°. 90 de notre Inventaire.)

(4) M. Auguste Le Prevost.

(5) Extrait d'un État de la recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon, du 22 mars 1666.

(6) Sur une table de marbre blanc, encastrée dans la muraille, au-dessus de la porte principale de l'église de St.-Martin-des-Chesnets, on lit l'inscription suivante, dont quelques parties ont été effacées et d'autres remplacées :

L'AN 1788
MARIE JOSEPH ROCH DE GAUVILLE
ET APOLLINE MADELEINE FILLEUL
SON ÉPOUSE. . . . . (1)
. . . . . (2)
ONT FAIT PLACER CET HORLOGE
POUR L'UTILITÉ (3) DES . . . . (4)
PAROISSIENS (5).

(1) Seigneurs et. — (2) Patrons de cette paroisse. — (3) De. — (4) Leurs. — (5) Vassaux.

des précédents, fut alliée, par contrat du 15 décembre 1763, à Marie-Joseph Roch de Gauville, seigneur de Roy et Gauville, brigadier d'infanterie (1).

Cette dame mourut sans enfants, et les terres de St.-Martin et des Chesnets réunies passèrent successivement à Marie-Jeanne Lefort de Bonnebosq (2), chanoinesse, fille de Marie-Louise Filleul, sa sœur; puis à M. Labbey de La Roque (3), oncle et neveu, fils et petit-fils de sa seconde sœur, Louise-Gabrielle-Jeanne Filleul.

. . . . . .

L'on rapporte qu'Olivier Filleul, l'époux de Louise-Apolline de Bellemare, appartenait à la religion réformée et qu'il désira, comme tel, être inhumé dans sa propriété. D'après le récit que nous ont fait les anciens du village, lorsque le château passa en des mains étrangères, le propriétaire actuel qui en fit l'acquisition respecta la sépulture de ce seigneur, qui devait être sous le perron, et ne fit qu'enlever la pierre qui la recouvrait. C'est à la suite de ce déplacement que cette tombe fut transportée par morceaux à l'endroit où nous l'avons retrouvée. Encore digne de toute notre attention, nous nous sommes fait un devoir d'en prendre un estampage, et nous avons suppléé aux fragments disparus en les restituant de notre mieux.

Cette dalle en pierre blanche, dont les incrustations furent de marbre blanc ou de cuivre, mesurait environ 1 mètre 20 cent. de longueur sur 78 centimètres de largeur. Le sommet manque, mais ce qu'il en reste nous autorise à dire qu'il était orné des armes de la famille de Filleul : pallé, contre-pallé d'or et d'azur, à l'orle de gueules, chargé de onze besants d'or, ayant pour support deux lévriers.

Dans un cartouche carré, surmonté d'une tête d'ange et

(1) La famille de Gauville portait : de gueules au chef d'argent semé d'hermines, avec deux licornes pour supports.

(2) La famille de Lefort de Bonnebosq portait : de gueules au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.

(3) La famille de Labbey de La Roque portait : d'argent au sautoir de sinople.

dont le dessous des encoignures inférieures est rempli par deux têtes de mort placées sur des os en sautoir, on lit l'inscription suivante, en caractères romains, dont quelques parties ont été effacées avec une intention malveillante :

CY GIST *noble homme* OLIVIER
FILLEVL ESCVYER EN SON VIVANT
SEIGNEVR ET PATRON DE SAINCT
MARTIN LE VIEIL, SIEVR DES
CHESNETS ET . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
*Dece*DA LE 22 IOVR DE
MARS 1612 PRIEZ DIEU POVR
LVY.

ÉGLISE DE NEUVILLE-SUR-AUTHOU.

EGLISE DE MELVILLE SUR AUTHOU
CHARLES DE BOSCHERVILLE — 1250

CHARLES DE BOSCHERVILLE.

1280.

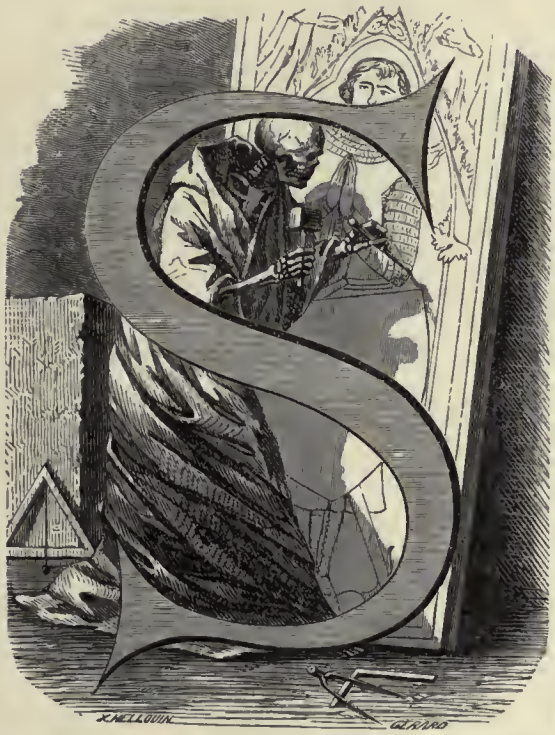

OUVENT, quand l'on visite les musées lapidaires de notre province, il arrive que l'on aperçoit, dans ces remarquables collections, certaines dalles tumulaires qui, bien certainement, ont dû déjà, avant l'époque révolutionnaire, changer de destination. Quelques-unes, semblables à celles que l'on rencontre encore dans différentes églises rurales (1), portent des croix de consécration à leurs encoignures et au centre. D'autres ont été percées, au milieu, d'un trou souvent de

(1) A Aclou, près Brionne (Eure), existe, dans le milieu du chœur de l'église de cette paroisse, une dalle dont presque tous les détails ont disparu, et sur laquelle sont gravées cinq croix de consécration.

forme carrée (1). Ces modifications sont autant de témoignages positifs et évidents de l'usage religieux auquel elles ont servi à une époque déjà bien ancienne.

L'histoire a souvent appris que, dans le temps des guerres civiles et de religion qui ensanglantèrent nos contrées, les huguenots violèrent en beaucoup d'endroits les sépultures, les pillèrent et mirent en pièces les tombes qui les recouvraient. Il est bien probable, pour nous, que celles qui eurent le bonheur d'échapper à la rage de ces destructeurs de tombeaux, furent employées plus tard comme tables d'autel et subirent les modifications indispensables pour cet usage.

C'était du moins une belle et pieuse idée, en même temps qu'un sage moyen de conservation. Malheureusement aussi, il arrivait quelquefois qu'il fallait, comme nous l'avons dit plus loin, pratiquer dans la pierre une entaille de forme carrée pour contenir à son tour la pierre bénite.

La tombe que nous allons décrire a subi une semblable mutilation, et l'usage religieux auquel elle a servi ne l'a cependant pas préservée du sort commun. Cette glorieuse cicatrice, qui devait la sauver d'une profanation, n'a produit aucun effet moral sur l'esprit de ceux qui furent chargés de veiller à sa conservation. Nous l'avons retrouvée avec une autre dalle en tout semblable à elle et malheureusement presque fruste ; elles servaient l'une et l'autre de pavage au chœur de l'église de la paroisse de Neuville-sur-Authou. Les creux, qui primitivement avaient contenu des pierres sacrées, étaient remplis avec un carrelage de terre cuite (2).

(1) Le Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen, possède une dalle tumulaire de ce genre. C'est celle de Jehan de Malherbe, de la famille du poète, qui trépassa l'an 1480. Cette dalle, que nous publierons dans un prochain volume, provient de l'église d'Arry (Calvados), paroisse réunie au Locheur. Elle fut obtenue, le 6 juillet 1855, de la fabrique de cette dernière paroisse, par les démarches que firent MM. J. Cauvet et A. Charma, membres de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) La fidèle photographie, malgré le soin que nous avions apporté à notre estampage, pour que ce carrelage ne laissât plus de trace, n'a pas voulu le laisser ignorer. Quelques lignes d'ombre, à gauche de l'écu que porte le chevalier, indiquent encore la place du trou, rempli au moyen de ce carrelage.

Il nous a été pendant long-temps très-difficile de nous procurer des documents historiques sur la famille du sire de Boscherville représenté sur cette tombe. Mais enfin, après bien des recherches, nous sommes arrivé, par l'intermédiaire d'un savant aussi dévoué qu'érudit (1), à pouvoir nous fixer complètement. Il n'y a plus de doute pour nous que les seigneurs de Boscherville, qui vécurent au XIIIe. siècle, firent de l'église de Neuville le lieu privilégié de leur sépulture, bien que leur famille en eût reconnu le droit de patronage à l'abbaye du Bec-Hellouin.

On trouve à la Bibliothèque impériale, dans l'Inventaire des chartes de ce monastère, page 1477, article Neufville, année 1336 : « Jugement par lequel, suivant la déclaration faitte par « M^e^. Amours de Boscherville qu'il ne prétendait aucun droit de « patronage de l'église Notre-Dame-de-Neufville, l'abbaïe du Bec « est maintenue en possession dudit patronage. » Notons, ici, qu'en 1203 Jean de Neuville et Jean Le Mercier avaient abandonné tout droit à ce patronage.

Dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, on lit aussi : « Boschiervilla. « Colinus de Tuit patronus. Valet. XV libras. Parrochianos « XXXV. » En 1261 : « Terra Domini Egidii de Boschervilla « militis. » Ce domaine de Boscherville était situé près la paroisse de « St.-Albin-du-Bosc-Normand », aujourd'hui à trois kilomètres du Bourgtheroulde, à douze de l'abbaye du Bec et à seize environ de Neuville-sur-Authou.

Tout ferait donc présumer que la terre de Gilles de Boscherville (*Egidius de Boschervilla*) fut précisément celle du seigneur, à la mémoire duquel nous nous intéressons en ce moment. Ce nom de Gilles devait probablement être gravé sur l'autre dalle, presque fruste, il est vrai, mais qui laisse encore apercevoir, outre la bordure de l'écu et un poignard attaché à une longue chaîne et isolé dans le champ à gauche de la pierre, ces quelques mots entrecoupés : .....IST MONSAIN.. G..... DE BOSCHIERVIL.....

(1) M. Louis Passy.

en lettres d'une forme plus ancienne que celles de l'autre tombe, principal objet de cette notice.

En toute hypothèse, Charles de Boscherville pourrait bien être le fils ou le frère de Gilles du même nom, car, de 1261 à 1280, il y a peu d'intervalle: cela seul suffirait, ce nous semble, pour affirmer la supposition que nous venons de faire.

Sous une arcade ogivale, subtrilobée, supportée par deux massives colonnes ornées de chapiteaux garnis de feuillages grossièrement exécutés, est représenté le défunt. Au-dessus de sa tête, de chaque côté d'un fronton triangulaire lourdement décoré, deux anges nimbés balancent leurs encensoirs de la main gauche et tiennent une navette dans la droite.

Charles de Boscherville, tête nue, a les mains jointes sur sa poitrine. Son corps est protégé par une massive cotte de mailles, à rangs horizontaux, recouverte d'une simple tunique. Au côté gauche est attaché son écu (1) et suspendue son épée. Ses jambes et ses pieds sont protégés de mailles de fer comme son corps et s'appuient, garnis d'éperons, sur deux léopards réunis en une seule tête. Un symboliste ne verrait-il pas dans ces deux animaux, si originalement rassemblés, une image parlante du double courage dont aurait pu faire preuve au champ d'honneur notre noble et vaillant chevalier normand?

Autour de sa tombe, qui est beaucoup plus étroite à sa partie inférieure qu'au sommet et mesure 1 mètre 74 centimètres de long sur 90 centimètres dans sa moyenne largeur, on lit, en commençant au haut, à l'angle gauche :

CHI : GIST : MONSAINOR : CHARLES ⁝ DE BOSCHERVILLE ⁝ CHEVALIER : QUI : TRESPASSA · EN · LEN : DE · GRACE ⁝ MIL ⁝ CC · QUATRE VINS ⁝ E · DISE : SEPT : EN : LA · VIGILLE : DE · NOEL ⁝ DEX · AEIL : PITIÉ · EME E MERCHI DE : LUI : AMEN.

(1) La cavité faite pour contenir la pierre bénite a été cause que l'on a enlevé une partie des détails héraldiques. Cependant, nous avons cru reconnaître encore les traces d'une bande avec une molette en pointe. La prudence, à laquelle nous voulons obéir en semblable matière, et le manque de pièces à l'appui des armes que portait cette famille, nous ont empêché de les restituer sur notre estampage.

FRAGMENTS.

GABRIEL DVMOVLIN CVRE DE SELIEVA FAIT FAIRE A LAN 1661

FRAGMENTS.

ARMI les rares fragments bien privilégiés, il faut le dire, et qu'un heureux hasard a soustraits, avec plus ou moins d'avaries, aux nombreuses transformations qu'il leur a fallu endurer, nous n'avons cru devoir publier ici que les mieux conservés, dont les détails rappellent au pays d'historiques et précieux souvenirs.

EGLISE DE MENNEVAL.

Avant de décrire ces débris, on voudra bien nous permettre d'arrêter quelques instants l'attention sur une curieuse et unique inscription (1), gravée sur bois au-dessus de la porte de l'ancienne sacristie de l'église de Menneval (2).

Jusqu'au jour de notre découverte, beaucoup avaient prétendu

(1) La longueur de la pièce de bois sur laquelle nous l'avons estampée est de 1m. 40, et sa largeur de 0m. 20.

(2) Voir la page 33, Mathieu de Varennes, etc.

que Gabriel Dumoulin, ancien curé de Menneval, le célèbre auteur de l'*Histoire de Normandie*, était mort en 1660. C'était une erreur. Il est bien reconnu maintenant que le savant historien normand existait encore en 1661 et ne mourut pas l'année précédente, comme certains auteurs jusqu'alors l'ont affirmé (1). Cela ne peut être l'objet d'aucune controverse, puisqu'en s'en rapportant à l'inscription gravée sans nul doute pendant qu'il vivait encore, on y lit qu'il fit édifier la sacristie de son église en 1661 *(sic)*.

GABRIEL DUMOULIN CURÉ DE SE LIEU A FAIT FAIRE A L'AN 1661.

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BRIONNE.

ABBAYE DU BEC-HELLOUIN.

Le premier morceau qui vient après l'inscription de Menneval (2) faisait partie d'une dalle tumulaire, enlevée comme toutes les autres à l'abbaye du Bec-Hellouin et transportée dans l'église paroissiale de Brionne.

Au mois de mars 1859, nous aperçûmes, occupé à *disséquer* cette intéressante tombe, un tailleur de pierres qui prétendait, par son procédé aussi simple que peu nouveau, au moyen de la scie, obtenir une plus grande quantité de matériaux avec lesquels il couvrirait une étendue considérable du sol de l'église. C'était un moyen comme un autre de réparer l'église de Brionne à neuf.

C'est après avoir sollicité pour que l'on ait pitié de ce monument, que nous avons obtenu la conservation d'un dernier morceau. Il était bien temps, car l'artiste *intelligent* le martelait déjà avec une habileté et un sang-froid en tout dignes de la rassurante époque de 1793.

Il faut déjà nous estimer heureux de ce résultat. Le débris qui nous reste a bien son caractère et vaut la peine d'une description : au-dessus d'une partie d'ogive subtrilobée, de la seconde moitié

(1) Dictionnaire statistique, topographique et historique du département de l'Eure, par L.-L. Gadebled. Évreux, 1840 ; Bernay, p. 45.

(2) Journal de Bernay, n°. 1803. 17 mars 1859.

du XIIIe. siècle, supportant un fronton triangulaire, est dessiné un remarquable château-fort, flanqué de ses tours, entouré d'un mur d'enceinte bizarrement crénelé et percé de meurtrières. De l'inscription qui fut gravée à la mémoire du défunt, on ne peut lire distinctement que son nom de famille : *de Rupella* (de La Rochelle).

M. de Caumont nous cite, dans un de ses ouvrages (1), une ancienne famille de La Rochelle qui habite Bernières, près Vire (Calvados), dont le chef actuel a fait construire un beau château moderne sur un fief qu'il possède, nommé le fief de la *Haute-Rochelle*. Il y avait, dit le même auteur : « quatre fiefs à Ber-« nières-le-Patry; au siècle dernier, trois de ces fiefs : Bernières, « Le Ménillet et la *Basse-Rochelle*, appartenaient au seigneur; le « quatrième fief, la *Haute-Rochelle*, appartenait à M. d'Eron.

« La seigneurie de Bernières fut, avant la famille La Roque, « primitivement possédée par celle du Part, baron d'Ingrande, « en Anjou. Jean du Part, seigneur de Bernières, de *Brucourt* et « de Clairefougère, était fils d'Adrien du Part, chevalier de « l'ordre du Roi, etc. »

Nous prions notre lecteur d'arrêter un instant son attention sur cette seigneurie de Brucourt. Il ne faut pas oublier que Jeanne de Tilly, dame de Ferrières, inhumée dans l'église abbatiale du Bec-Hellouin, portait aussi le titre de dame de *Brucourt*. Maintenant, ainsi qu'il est facile de le présumer, l'on pourrait admettre que, long-temps avant la dame de Ferrières, un sire de *La Rochelle* (de Rupella), dont les descendants ont dû prendre, à leur tour, le titre de seigneurs d'une des divisions de son principal domaine, aurait aussi été inhumé au Bec-Hellouin.

La dépouille mortelle d'illustres aïeux reposant dans l'église abbatiale de ce lieu, ainsi que celle des nobles parents de son époux qui avaient enrichi le monastère de leurs bienfaits, ont été sans doute une des causes principales pour lesquelles Jeanne de

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. III. Caen, 1857. Histoire de la commune de Bernières-le-Patry, canton de Vire.

Tilly aura désiré voir ses cendres reposer auprès de ceux qui devaient lui être chers à plus d'un titre.

Le fragment de la pierre qui a dû couvrir la sépulture du sire de La Rochelle a 0m,75 de longueur sur 0m,48 de largeur.

ÉGLISE ABBATIALE DE BERNAY.

JEAN DE LA CHAPELLE, 24e. ABBÉ.

Le deuxième fragment fut retrouvé par nous, au mois de novembre 1858, quand nous fîmes exécuter des fouilles dans l'église abbatiale de Bernay, devenue, depuis la Révolution, halle aux grains de la ville .Nous pensons qu'il appartenait à la dalle tumulaire de Jean de La Chapelle, un des abbés de Bernay, ainsi qu'il va nous être facile de le prouver.

Il n'y a pas de doute, en comparant les détails de ce morceau avec ceux des autres dalles, qu'il remonte à la fin du XVe. siècle. Entre les deux mots c° octogesi°, se lisant très-facilement, sont gravées les armes de l'abbaye : échiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'hermines, surmontées de la crosse abbatiale.

C'est à très-peu de distance de ce fragment, à environ 1m,30 de profondeur, que nos ouvriers ont rencontré une curieuse et très-riche sépulture.

Le défunt avait été déposé dans un cercueil de bois, recouvert de chaux et de moëllons reliés avec soin. Près de la tête, on a recueilli les fragments d'une coupe à eau bénite en grès, de couleur gris clair tirant un peu sur le jaune (1); dans le voisinage des os du bassin, quelques morceaux de lanière de cuir. Le bras gauche du squelette était allongé parallèlement au corps, la main droite appuyée à plat sur la poitrine, et l'avant-bras pressait une très-riche crosse en cuivre doré et ciselé, dont la volute était tournée en-dedans, c'est-à-dire du côté du crâne du squelette.

(1) Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, pages 355-56-76-77-89-92, *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 341-42.

CARBONNEAU SC
x Hellouin del.
1858

Le bâton de cette crosse passait sur l'extrémité supérieure du fémur de la jambe droite et allait s'appuyer, à son extrémité, sur le pied gauche.

Ce précieux souvenir d'orfévrerie du XVe. siècle, dont nous présentons ici un spécimen gravé sur bois, est d'une belle conservation (1). Sa longueur totale est d'environ 1 mètre 60 cent. Le bâton, enrichi d'entrelacs losangés, garnis d'un soleil au centre, a dû subir une réparation dans sa partie médiane; celle qui lui est supérieure et que nous appellerons poignée de la crosse, était entourée et protégée par une garniture d'étoffe, qui a laissé en cet endroit des traces sur l'oxyde de cuivre, formées par le temps et l'humidité. La partie inférieure de la volute est ornée de six niches garnies de pinacles et décorée de contreforts dans le style de l'époque. Dans ces niches, le graveur a représenté : un abbé, tête nue, crosse en main et bénissant, saint Pierre, saint Jacques-le-Mineur, saint Thomas, saint Paul et saint Luc. La volute n'est autre chose qu'une queue de serpent garnie de pointes dentelées et se terminant par un petit dragon accroupi, qui paraît menacer de son dard un abbé, debout, coiffé de la mitre antique, tenant une crosse dans la main gauche (2), et dans la droite, appuyée sur sa poitrine, un petit reliquaire. Une statuette (3), qui a bien certainement disparu avant le décès de notre personnage, était placée à gauche de l'image de cet abbé.

Tout nous porte à croire que l'éminent administrateur du monastère, propriétaire de cette crosse, devait être Jean de La Cha-

(1) Cette crosse, que nous avons cédée à M. du Sommerard pour être offerte à S. Exc. le Ministre d'État, est maintenant déposée au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

(2) La crosse que portait cette statuette a dû être détruite par l'oxyde. Il reste à peine de quoi constater sa présence.

(3) Cette image était probablement celle de la Vierge, patronne de l'abbaye de Bernay.

pelle, vingt-quatrième abbé de Bernay, mentionné dans des lettres datées de 1481, qui prêta serment au roi le 8 mai 1484, et mourut le 13 juin 1488 (1).

Ce qui nous ferait persister dans cette opinion, c'est cette terminaison de date c° octogesi° du fragment de dalle dont il a été question plus haut, date correspondant avec la fin de toutes celles ci-dessus. Jean de La Chapelle, d'après le *Gallia christiana*, se trouve le seul et unique des abbés de Bernay, dans l'existence duquel on rencontre non pas une, mais trois fois la finale *octogénaire*, pour compléter les dates chronologiques qui se rattachent aux faits remarquables de sa vie (2).

ÉGLISE DE NEUVILLE-SUR-AUTHOU.

Le troisième fragment reproduit au bas de notre dernière planche photographique, et qui mesure 0m,63 c. de longueur sur 0m,85 c. de largeur, appartenait probablement encore à quelque tombeau d'une dame de Boscherville qui fut inhumée dans l'église de Neuville-sur-Authou, où il a été transformé en un seuil de porte. L'ensemble de la pierre dont il était le complément devait représenter une châtelaine, s'il faut s'en rapporter aux plis d'une robe très-gracieusement drapée. Ces détails sont tout ce qui nous reste, avec une inscription en caractères gothiques fleuris, du commencement du XVIe. siècle :

..... Mil cinq cens le..... après la.....

Espérons que tôt ou tard on retrouvera quelques documents historiques sur ce modeste fragment, qui nous permettront de lui consacrer quelques lignes de plus dans une de nos prochaines publications.

(1) *Gallia christiana.* Abbaye de Bernay.
(2) *Bulletin monumental*, vol. XXVI, 1860, p. 394 et suivantes.

ADDITION.

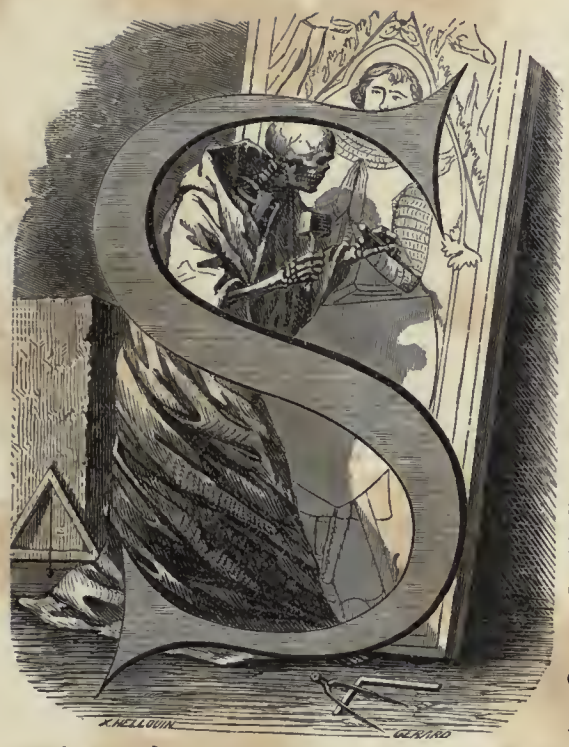

'IL est un fait rare et précieux pour l'histoire de l'art au moyen-âge, c'est celui de retrouver le nom d'un graveur de dalles tumulaires. Aussi avons-nous voulu, dans cette note additionnelle, fournir quelques renseignements sur Jean de Chambray, l'unique artiste de son genre que présentement nous puissions authentiquement citer.

M. l'abbé Carême, curé de St.-Germain de Pont-Audemer (Eure), qui desservit pendant plusieurs années la paroisse du Bec-Hellouin, et dont les rares instants de loisir que lui laissaient les lourdes charges du ministère ont été employés à rassembler les documents nécessaires à une histoire de l'abbaye, nous a communiqué sur l'imagier Jean de Chambray les détails suivants :

« . . . La Chronique imprimée du Bec ne consacre qu'une

« ligne à l'habile sculpteur qui a si bien gravé la tombe de l'abbé « Guillaume. Voici cette ligne : *Nota quod Joannes de Chambray « fecit tumbam Domini Guillelmi abbatis; et soluta sunt quadra- « ginta scuta, ut patet in Cartulario per quictanciam in Fardello « signato per.....* que l'on peut traduire : Remarquez que Jean « de Chambray fit la tombe du seigneur Guillaume, abbé, et « qu'il reçut pour ce travail quarante écus, comme il se voit par « la quittance conservée dans le chartrier, liasse marquée de la « lettre..... »

« On n'a jamais pu découvrir ailleurs une mention quel- « conque de ce Jean de Chambray. Il paraît que son nom a été « mal écrit dans la Chronique et qu'il faut lire *Jean de Cambrai.* « Ce serait alors un artiste flamand. On sait que les imagiers ou « tailleurs de pierres abondaient dans la Flandre. *Chambray* est « le nom d'un village près de Vernon, en Normandie, qui n'a « probablement pas été la patrie de notre habile sculpteur Jean. « Il paraît probable que notre contrée a fourni bien peu d'ou- « vriers distingués sur la pierre dans le moyen-âge, à en juger « seulement par les saints si grossièrement travaillés de nos « églises de campagne..... »

(Extrait d'une lettre de M. l'abbé Carême, curé de St.-Germain-le-Village, près Pont-Audemer (Eure), du 6 mai 1861, adressée à M. L. Le Métayer-Masselin.)

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pages.

BERNAY (Église Ste.-Croix de). 3
Id. (Id.). 5
Id. (Abbaye de). 60
BOISNEY (Église de). 19
Id. (Id.) 29
BRIONNE (Église St.-Martin de). 58
CHESNETS (Château de St.-Martin-des-). 41
MENNEVAL (Église de). 57
Id. (Sacristie de l'église de). 58
NEUVILLE-SUR-AUTHOU (Église de). 49
Id. (Id.). 64

TABLE HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE.

Pages.

XIIIe. SIÈCLE. — . . . . . DE RUPELLE (abbaye du Bec-Hellouin). 59
Id. — CHARLES DE BOSCHERVILLE, chevalier (Neuville-sur-Authou). . . 51
XIVe. SIÈCLE. — MATHIEU DE VARENNES, chevalier (église de Menneval). 33
XVe. SIÈCLE. — GUILLAUME D'AUVILLERS, 26e. abbé (abbaye du Bec-Hellouin). . 5
Id. — ROBERT VALLÉE, 27e. abbé (id.). 13
Id. — ROBERT DE FLOQUES, capitaine d'Évreux (id.). 19
Id. — JEAN DE LA CHAPELLE, 24e. abbé (abbaye de Bernay). 60
Id. — JEHANNE DE TILLY, dame de Thibouville (abbaye du Bec). . . . 25
XVIe. SIÈCLE. — . . . . . (église de Neuville-sur-Authou). 64
XVIIe. SIÈCLE. — OLIVIER FILLEUL, chevalier (château de St.-Martin-des-Chesnets). 43
Id. — GABRIEL DUMOULIN, historien, curé de Menneval (sacristie de l'église de cette paroisse). 58

J.C.H. 10/8/29.

HF
L5534c
233564
Author Le Metayer-Masselin, Léon
Title Collection de dalles tumulaires.
NAME OF BORROWER.
DATE.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU